



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2008

ETAIENT PRESENTS :

Michel HILAIRE - Alain DUBROCA - Robert VIMENEY - Paulette LAPRIE – Robert GALLINARO – Michel COCUT - Jean CORBANESE - Any TACH – Eliane PIGNOL - Éliette BIGAUD - Francis DUSSILLOLS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Alexandra CERET – Sylvain LACROIX - Myriam MOURA - Daniel PRIAM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Francis DUSSILLOLS.



Le Compte rendu du Conseil du 6 décembre 2007 est adopté à l'unanimité.

ECHANGES D'INFORMATIONS

SPECTACLE A LA COOPERATIVE

Le Conseil confirme son accord à la prise en charge par la Commune, dans le cadre des « Scènes d'Été » d'un spectacle à la Coopérative en août prochain. Le choix d'un groupe musical permettrait la co-organisation avec plusieurs associations d'un parcours dans le bourg.

CALENDRIER

- ✓ Fête 2008 et Festival : le week-end le plus proche de la Saint Pierre - Saint Paul donc pour 2008 les **28 et 29 juin**. Une réunion de coordination a lieu le **mardi 8 janvier à 18h30** en mairie. A cette occasion est évoquée l'interdiction de la pêche à l'alose qui remet en cause la tenue de la Fête de l'Alose et du Vin. Une réflexion est engagée sur cette question par les GAVÈS.

MAISON GÉNESTINE

Le Maire contactera la locataire actuelle pour lui communiquer l'estimation du bâtiment par France Domaines (nouvelle appellation du service des Domaines après sa privatisation partielle) de 132.000 € et savoir si elle est intéressée. Il est mandaté par le Conseil pour vendre à cette somme là le bâtiment sans le terrain donnant sur le parking de l'école.

COUR ET PREAU DE L'ÉCOLE

Depuis un mois 3 vitres ont du être changées et la grande baie en verre sécurit séparant les deux cours a été cassée. Outre le coût de ces réparations, c'est la question de l'ouverture de l'école qui fait réagir le Conseil. Les parents d'élèves lors du dernier Conseil d'École ont exprimé le souhait d'une fermeture de l'école pendant les heures de classe. Le Conseil d'école a pensé utile de demander leur avis à tous les parents sur le principe de fermeture permanente de l'école et le questionnaire prévu a été soumis au Maire pour avis. Celui-ci a

précisé à la Présidente du CPE qu'il devait être assez « ouvert » et lister les points positifs et négatifs d'une telle fermeture. En effet le Conseil craint qu'une telle décision soit très compliquée à gérer et modifie la relation des parents à l'école, de l'école au reste du village dans le sens d'une coupure forte. Le Conseil craint également que selon la forme de la question qui sera posée aux parents, le réflexe sécuritaire qui domine la vie sociale aujourd'hui n'aille à l'encontre de la convivialité existante et n'oblige à des dispositions contraignantes (interphone, sonnette, dérangement du directeur ou du personnel de mairie pour ouverture de la porte à la demande, blocage des élèves « en retard » ou des parents « en avance » à l'extérieur, problème pour les maternelles ou l'accueil périscolaire...). Monsieur le Maire indique que quelque soit le résultat de la concertation il en tiendra le plus grand compte.

Concernant les dégradations hors temps scolaire, plusieurs contacts ont été pris avec les occupants/ados pour qu'ils limitent les jeux de ballons. Chacun s'accorde à penser qu'une fermeture pure et simple ne ferait que déplacer le problème dans d'autres lieux publics et multiplierait les plaintes de riverains. Il est enfin rappelé la responsabilité juridique et financière des parents.

BOIS COUPÉ LE LONG DU SIRON

Les arbres coupés ont été laissés sur place en 2 tas :

- ✓ Le petit bois peut être enlevé par les habitants qui en demanderaient en échange d'un don au CCAS
- ✓ Alain DUBROCA et Robert VIMENEY se chargent de trouver un acquéreur pour les billes

COLLECTIF SOLIDARITÉ AL QARARA

Ibrahim KASHAN a adressé un mail au Maire pour lui présenter ses vœux. La situation à Gaza a empiré et le Collectif a décidé d'envoyer la somme de 2.000 € pour aider les habitants dont le quotidien est plus que difficile.

BILAN DE LA FÊTE

Le Conseil de Parents d'Élèves a regretté de ne pas avoir été invité au bilan annuel avec le Conseil en septembre dernier. Il semble qu'il y ait eu confusion lors de l'invitation entre associations organisatrices (Comité des Fêtes, GAVÈS et Sous Fifres) et associations participantes dont le CPE. Le Maire s'en excusera auprès des parents et il y sera veillé pour le prochain bilan.

ABRI BUS

- ✓ Lotissements : un plan est remis au Conseil pour visualiser l'emplacement déterminé après examen sur site des possibilités en tenant compte des contraintes du circuit de ramassage (CPE + SISS + Transporteur) et du terrain. L'aval du CPE de Langon, organisateur, a été demandé et l'installation se fera dès son accord. Il est bien précisé que cet équipement sera démonté l'été.
- ✓ RD 1113 à l'Agace : la DDE a proposé un schéma pour la création d'un passage protégé permettant de traverser la route pour les élèves prenant le bus à cet endroit. Sa matérialisation se fera en même temps que la peinture de certains passages du bourg qui s'est effacée en raison du fort passage de véhicules. Robert VIMENEY qui suit ce dossier

verra M. COTTET pour l'informer de cette mise en place car la protection verticale de ce nouveau passage est située à l'entrée de son garage.

CHAUFFERIE BOIS

Alain DUBROCA rend compte au Conseil de la visite d'une chaufferie équivalente à celle programmée ici, qui a eu lieu en décembre à Villamblard (Dordogne). La situation des bâtiments communaux ne nécessite pas un réseau aussi long qu'ici et l'approvisionnement en bois pour la confection des plaquettes est plus facile compte tenu de l'importante filière existant dans ce secteur. L'installation est de qualité, marche sans problème depuis 2 mois et est exploitée en régie car un agent communal s'est spécialisé dans ce travail, en particulier les nombreux réglages et adaptations nécessaires. Le bâtiment (6m x 6m) est parfaitement intégré au bourg au milieu duquel il est situé et aucune nuisance (sonore, fumée...) n'est constatée. A l'occasion de l'étude de notre prochaine chaufferie, le bureau d'études a signalé que les factures DALKIA nécessaires à la connaissance de la consommation actuelle étaient illisibles et inexploitables en raison de leur complexité. Le Maire demandera une rencontre avec cette société pour l'informer du changement de mode de chauffage en 2009 et éclaircir la facturation.

ORDRE DU JOUR

STATION D'EPURATION

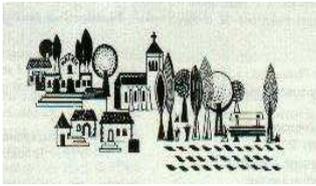
Pendant les fêtes de fin d'année Francis DUSSILLOLS a dû intervenir auprès de VÉOLIA pour effectuer des réglages afin de supprimer les odeurs dont se plaignaient certains riverains, cette situation devant se régler avec la construction de la future station d'épuration.

L'accès au terrain où elle sera construite nécessite le passage sur des propriétés privées et un relevé topographique a été réalisé pour en déterminer l'emprise. Celle-ci est communiquée au Conseil qui mandate Francis DUSSILLOLS pour obtenir l'accord des 4 riverains concernés, le droit de passage ainsi défini fera l'objet d'un acte notarié.

TERRAIN DE LA GARE

Le Maire rend compte au Conseil de la récente réunion qui a eu lieu au sujet de l'achat par la Commune du terrain situé entre la gare et le 1000 clubs et rappelle que les premiers contacts avec la SNCF à ce sujet remontent à 1998. Depuis la SNCF a été démantelée avec la création de Réseau Ferré de France qui possède le patrimoine et en a confié la gestion à une société privée, Adyal Grands Comptes. Le projet de vente du terrain inquiétait le Conseil Régional en charge des TER (transports express régionaux) d'où cette réunion de clarification. En effet, la Région a pris conscience de l'intérêt de ce type de transports et de son évolution prévisible en raison de l'augmentation du prix des carburants. Elle ne s'oppose pas à la vente du terrain mais demande au Conseil de s'engager à préserver des espaces pour le stationnement des véhicules des particuliers empruntant le train pour se rendre à leur travail à Bordeaux. Après avoir mis les choses au point de façon claire et ferme, le Maire a accepté de proposer au Conseil d'adopter une délibération de principe en ce sens. Le Conseil s'engage donc à « réserver, de part et d'autre du bâtiment de l'ancienne gare, des capacités de stationnement permettant de faire face à l'évolution du réseau TER et susceptibles d'aménagement pour l'amélioration de l'accès des usagers ».

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FÉVRIER 2008

ETAIENT PRESENTS :

Michel HILAIRE - Alain DUBROCA - Robert VIMENEY - Paulette LAPRIE – Robert GALLINARO – Michel COCUT - Jean CORBANESE - Any TACH –Francis DUSSILLOLS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Eliane PIGNOL - Alexandra CERET – Eliette BIGAUD - Sylvain LACROIX - Myriam MOURA - Daniel PRIAM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Robert VIMENEY.



Le Compte rendu du Conseil du 4 janvier est adopté.



Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a inscrit à l'ordre du jour la question de la restructuration des services de santé dans le Sud Gironde à la suite d'un courrier de la CGT. Afin d'informer précisément le Conseil sur cette question complexe et importante, il a demandé à un représentant de ce syndicat (M. André ROYER) d'être présent et demande une suspension de séance pour lui donner la parole.

Celui-ci fait un rappel historique de la situation et du conflit actuel au CHS de Cadillac. Dans les années 1980 une réforme des territoires de santé à l'échelle nationale a été initiée et l'année 2008 (entre avril et juin) verra sa finalisation. La caractéristique principale est une segmentation des secteurs d'activités, l'autonomie financière de chaque établissement et donc l'obligation de rentabilité. Depuis plusieurs années un groupe de travail réfléchit sur la mise en commun de moyens (matériels et humains) sur le Sud Gironde (La Réole, Sauveterre, Bazas, Saint Macaire, Langon, Cadillac et Podensac) pour améliorer l'offre de soins. Ce travail est remis en cause par l'obligation de rentabilité avec création de seuils d'actes effectués somme seul critère de maintien des structures. Par exemple pour un service de chirurgie le seuil de rentabilité est fixé à 4.000 actes. Dans les éventuels regroupements qui en découleront la question se pose de ce qui sera privilégié : le privé ou le public, avec des logiques différentes, des gestions différentes. Dans une même structure seuls les actes « rentables » pourront financer d'autres activités. Si l'on prend l'exemple du CHS de Cadillac (1.200 salariés) sur 521 lits 300 patients relèvent aujourd'hui d'un problème médico-social et non de la seule psychiatrie active.

Pour le Sud Gironde, à la suite d'un audit, un comité de pilotage a été mis en place début janvier pour la mise en œuvre de cette segmentation. Les décisions concernant l'offre de soins et sa restructuration seront prises à partir de son travail, par l'actuelle Agence

Régionale d'Hospitalisation. Aucun élu (commune, département, région) n'est associé à cette réflexion alors que les populations seront les premières concernées par les conséquences sociales et humaines de ces décisions sur le terrain. C'est la raison pour laquelle la CGT a souhaité s'adresser aux conseils municipaux. L'ARH n'est en effet composé que de techniciens, financiers et organismes publics (DDASS, CPAM...) qui définissent le schéma régional en triant et choisissant parmi les différents projets présentés par les établissements de soins, créant une concurrence entre eux puisque la « carotte » sera le financement ou non. L'ARH doit devenir l'ARS (agence régionale de santé) et son intervention s'élargir à tous les établissements de santé non plus seulement hospitaliers sous prétexte de cohérence globale. Ce que craint le syndicat c'est que la notion de mise en concurrence s'élargisse à tous les secteurs intervention en matière de santé y compris le secteur libéral.

Les ramifications de cette réforme sont très complexes et quelques fois peu lisibles. Le danger est la création d'une médecine à deux vitesses, une baisse dramatique de la qualité des soins et la substitution d'un « contrat de soins » au droit à être soigné.

Le Maire souhaite à cet égard faire un parallèle avec toutes les atteintes aux autres services publics (Cf. la lettre de la CGT des activités postales et télécommunications, voir regroupement des DDAF, DDE, trésor public et services fiscaux, ASSEDIC et ANPE...) et attirer l'attention sur la volonté politique de « casser » un système qui assure l'égalité des droits devant des services essentiels à la vie de chacun. Les notions de fusion, concentration, segmentation, rentabilité répondent à une logique libérale qui, contrairement à ce qui est mis en avant par le Président de la République, nous éloigne de celle de civilisation. Le Conseil estime que l'exclusion des soignants et des élus des décisions concernant le système de soins exclut de fait les « soignés » et leurs besoins réels.

ECHANGES D'INFORMATIONS

INFORMATIQUE A L'ÉCOLE

Le projet et le devis établis seront rapidement adressés à l'Inspection d'Académie pour une mise en place à la rentrée scolaire de septembre 2008 et les crédits correspondants (entre 15.000 et 20.000 €) seront inscrits au budget pour 2008.

MAISON GÉNESTINE

Le Maire a rencontré la locataire actuelle pour lui proposer d'acheter cette maison au prix fixé par le service des Domaines soit 132.000 € et elle doit donner sa réponse. Elle a demandé à y faire dès à présent des travaux pour créer une chambre supplémentaire. Le Conseil estime que ces travaux ne sont pas utiles à la Commune mais accepte que la locataire les réalise pour ses besoins personnels, contre la non augmentation du loyer pendant le bail actuel. Le Conseil demande que le plan et le contenu des travaux soient validés par la Commune avant leur réalisation.

PECHE A L'ALOSE

Son interdiction pendant 4 ans pour sauver l'espèce pose d'importants problèmes aux pêcheurs professionnels dont l'indemnisation n'est pas assurée et l'autorisation de la pêche à l'Alose Feinte (appelée gat) risque de jouer un rôle de compensation. Or les filets utilisés pour le gat prendront automatiquement les Grandes Aloses et le résultat sera la disparition des 2 espèces caractéristiques de notre région et de notre culture, car le gat ne se reproduit qu'entre Langon et La Réole.

REPAS DES ANCIENS

Celui-ci s'est déroulé dans une bonne ambiance et tous les participants étaient satisfaits du repas offert par la Commune. La boîte de chocolats offerte à ceux qui n'ont pas participé à ce repas a également fait plaisir et Paulette LAPRIE tient à transmettre au Conseil les remerciements de ceux qu'elle a rencontrés.

ARBRES DE LA RD 1113

Les arbres situés côté sud de la RD 1113 (ex. RN 113) dans le secteur de l'enclos (propriété Rambaud) doivent être élagués pour éviter des problèmes avec les fils du réseau téléphonique. A cette occasion il est décidé d'en supprimer plusieurs qui sont une gêne réelle pour la circulation, les réseaux et les maisons voisines mais de conserver une bordure verte dans ce secteur.

LOUVIE JUZON

Le Conseil actuel s'était engagé à repeindre les pièces du rez-de-chaussée de la partie « collective » de la maison familiale mais n'a pas pu encore le faire pour la cuisine. Robert GALLINARO propose aux élus qui souhaiteraient y participer de se retrouver le week end des 29 et 30 mars.

FETE LOCALE

Elle a lieu en même temps que le Grass Track de Saint Macaire ce qui risque de poser un problème de disponibilité de matériel. Les associations organisatrices ont été prévenues et le Conseil leur proposera une réunion sur l'organisation globale de cet événement important pour le village le 15 février 2008 à 18 heures en mairie.

<h2>ORDRE DU JOUR</h2>

SERVICE MINIMUM DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Le Ministre de l'Éducation a proposé aux maires, à l'occasion de la grève du 24 janvier, la mise en place de ce service par convention à titre expérimental. Le Maire n'a pas donné suite à cette proposition puisque le Conseil s'était déjà prononcé contre ce moyen de remise en cause du droit de grève. Comme pour la santé, les projets gouvernementaux visent à la mise en concurrence des établissements sous couvert de leur donner une autonomie financière et de les regrouper pour une meilleure gestion. Ce service minimum faisant partie de ce projet global remettant en cause l'égalité dans l'accès à l'éducation, le Conseil confirme son opposition et maintient son refus de l'organiser.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Il s'agit d'un bâtiment dans le secteur de l'enclos et d'une partie d'environ 1.000 m² du terrain situé au sud. Le Conseil décide de ne pas faire jouer son droit de préemption mais souhaite attirer l'attention sur l'aménagement global de ce secteur et en particulier les contraintes du débouché sur la RD 1113. En effet un désenclavement par la route du Port est impossible (zone inondable, voirie non adaptée au passage de nombreux véhicules) et le passage par le Chemin du Bac nécessite de traverser une propriété privée. La seule solution à terme est de créer une entrée unique par la RD le long de la maison en cours de vente.

REMBOURSEMENT PAR ASSURANCE

Il s'agit du cambriolage du dépôt communal de la rue de la Mane au cours duquel un véhicule et du matériel ont été dérobés. L'expert en assurance propose le remboursement de la somme de 3.211,93 € HT moins les éventuelles franchises pour le remplacement du matériel volé, la kangoo ayant été « cédée » à l'assurance pour un remboursement ultérieur.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Maire propose au Conseil de transformer le temps de travail (28h) d'un adjoint administratif en un temps complet (35h) pour répondre aux besoins de plus en plus importants en matière de communication et en particulier à la création du site Internet de la Commune. Il propose également de titulariser un agent des services techniques employé sous divers contrats depuis plus de 10 ans, dans le grade d'Adjoint Technique 1^{er} échelon et de demander à ce que son temps d'auxiliaire puisse être pris en compte dans le calcul de l'ancienneté. Le tableau des emplois permanents est donc modifié comme suit :

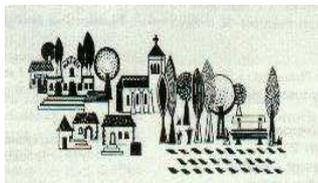
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint administratif à 28 h au 15 février 2008
- ✓ Création d'une poste d'adjoint administratif à 35 h au 15 février 2008
- ✓ Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe au 1^{er} mars 2008.

CHANTIER D'INSERTION

Le CVLV souhaite renouveler et si possible pérenniser l'activité de chantier d'insertion comme celui qui a refait les sanitaires de l'ex camping. L'éducatrice chargée du volet insertion a rencontré le Maire et fait le bilan de la première expérience. Afin de monter un dossier et demander les financements elle souhaite savoir si la Commune serait disposée à faire appel à un tel chantier à l'avenir. Le Maire propose au Conseil qui l'accepte de faire une réponse de principe positive en spécifiant que les actions auxquelles la Commune pourrait faire appel à une telle structure pourraient être :

- ✓ Rénovation ou réfection des logements libérés à la RPA mais avec une contrainte de rapidité d'intervention pour pouvoir relouer,
- ✓ L'été, l'entretien des espaces verts des bords de Garonne
- ✓ L'hiver, l'élagage en bord de Garonne et la préparation du bois nécessaire au fonctionnement de la future chaufferie

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2008

ETAIENT PRESENTS :

Michel HILAIRE - Alain DUBROCA - Robert VIMENEY - Paulette LAPRIE - Robert GALLINARO - Michel COCUT - Jean CORBANESE - Any TACH - Eliette BIGAUD - Sylvain LACROIX - Francis DUSSILLOLS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Eliane PIGNOL - Alexandra CERET - Myriam MOURA - Daniel PRIAM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvain LACROIX



Le Maire demande au Conseil l'inscription de 3 points supplémentaires à l'ordre du jour pour lesquels des documents sont remis à chacun. Le Conseil décide à l'unanimité de compléter l'ordre du jour par les questions suivantes :

1. Zone de la Croix de Galétrieux : adoption du compte administratif, du compte de gestion du Percepteur et du budget primitif pour 2008.
2. acquisition d'une signature électronique auprès du Crédit Agricole
3. déclaration d'intention d'aliéner une parcelle rue de la Gare

Le Compte rendu du Conseil du 1^{er} février 2008 est adopté à l'unanimité.

ECHANGES D'INFORMATIONS

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

A sa clôture le 17 février 2008 la population de la Commune s'élèverait sous réserve de confirmation par l'INSEE à :

- ✓ 1.285 personnes recensées
- ✓ 21 étudiants
- ✓ 25 personnes dans les logements qui n'ont pu être enquêtés (absence de longue durée ou refus)

soit un total de **1.331 habitants**.

SUPPRESSION DE POSTES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Un courrier signé de la FCPE et de syndicats d'enseignants fait état de 300 postes manquants en Gironde pour atteindre la moyenne nationale. Cette situation perturbe le bon fonctionnement des établissements scolaires, inquiète ces acteurs de l'éducation et aura des conséquences sur l'implication des collectivités locales qui assurent la compétence en matière d'accueil dans les écoles élémentaires et maternelles. Le Conseil décide de soutenir cette action et adressera un courrier à l'Inspecteur d'Académie pour demander des postes supplémentaires dans le département.

COUR DE L'ÉCOLE

Le Maire rappelle au Conseil la demande formulée par certains parents lors du dernier Conseil d'École pour que la cour soit fermée pendant les heures de classe. Un questionnaire a été distribué aux parents d'élèves afin de connaître leur position sur cette fermeture mais les résultats n'ont pas été communiqués à ce jour. Le Maire rappelle qu'à St Pierre l'école a toujours été volontairement laissée ouverte sans problème particulier jusqu'à ce jour. De nouvelles dispositions sont à prendre en compte : plan vigipirate, création d'un nouvel accès à la Mairie par le parking récemment créé... La fermeture des portails compliquerait la vie de l'école : sonnette, ouverture aux retardataires par un enseignant, impossibilité pour les parents d'attendre à la sortie dans la cour avec l'aspect convivial de ce moment, création d'une 2^{ème} entrée pour les maternelles dont l'arrivée est moins stricte ce qui multiplierait les lieux à surveiller et les risques éventuels, passage du temps périscolaire avec l'accueil à AVL au temps scolaire, est-ce que cela protégerait les enfants subissant des violences qui, pour 80%, sont le fait de proches ... Le Conseil en débat et décide d'attendre les résultats du questionnaire avant de prendre une position sur cette question.

FÊTE LOCALE

Le Maire informe le Conseil que 2 réunions de coordination entre les nombreuses associations qui participent à la fête, ont eu lieu et ont permis d'arriver à un accord sur l'organisation 2008. Toutes ces associations n'ont pas forcément le même regard sur la fête en raison de leur diversité mais c'est ce qui rend l'évènement intéressant et rassembleur.

Une demande particulière a été formulée par les Sous Fifres de St Pierre en raison de difficultés générales aux conséquences financières : elle sera examinée dans le cadre du budget 2008 et de la liste des subventions aux associations. Le Maire rappelle que cette association, ainsi que les GAVÈS, n'ont jamais demandé de subvention de fonctionnement à la Commune alors que leurs manifestations présentent un intérêt communal manifeste et même si l'aide matérielle apportée par les services communaux est importante.

MATERIEL POUR LES ASSOCIATIONS

Le Maire rappelle que lors d'une assemblée générale du Comité des Fêtes l'achat d'une plancha et d'un barbecue avait été demandé pour l'ensemble des associations de la Commune. Le Comité des Fêtes se propose de gérer ce matériel : stockage, entretien, prêt, caution, calendrier...

BRIC À BRAC MUSICAL DU 1^{er} MAI

Les Sous Fifres ont souhaité organiser cette manifestation sur l'espace de l'ancien camping en utilisant la salle des sanitaires qui a été réaménagée. À cette occasion la question se pose de la dénomination de cet espace qui est encore appelé "ancien camping" et fait partie des "bords de Garonne" ce qui crée une confusion avec la halle. La discussion s'engage à partir du nom du lieu dit "La Carreyre" qui signifie la grande rue, celle qui menait autrefois aux anciens ports. Le Conseil propose de continuer à réfléchir à cette appellation, d'utiliser "La Carreyre" en attendant. Dès que le nom sera choisi définitivement il faudra l'indiquer par un fléchage adapté.

BOITE AUX LETTRES DE LA POSTE

Lors de la première demande formulée par La Poste pour implanter une boîte aux lettres (après réduction des horaires du bureau de St Pierre) le Conseil avait proposé de la mettre en place côté ouest du bâtiment pour éviter à l'agent de traverser la RN 113 (RD 1113 aujourd'hui) chargé de colis et de sacs de courriers. Cette proposition n'avait pas été retenue mais aujourd'hui le Comité d'Hygiène et Sécurité du Réseau Grand Public a fait des remarques à ce sujet. La Poste propose donc de déplacer la boîte aux lettres contre le muret de la place du 19 mars 1962, supprimant une place de parking. Le Conseil donne son accord sur cet emplacement et un courrier sera adressé à La Poste précisant qu'ils devront définir l'emplacement précis avec les services techniques communaux.

PROGRAMME D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Un habitant de la route de Douat a demandé à Paulette LAPRIE si l'éclairage de cette voie était prévu. Il lui sera précisé que la création de 5 points lumineux entre la route de Saint André et les Lotissements fait partie de la première tranche du programme pour un montant de 6.000 € HT et devrait être réalisée en 2008.

PERSONNEL TERRITORIAL

Le Maire informe le Conseil de la titularisation de 2 agents selon des engagements pris :

- ✓ Jacques LASNIER en tant qu'adjoint technique pour la Commune
- ✓ Marie SASTRE en tant qu'agent social (aide ménagère) pour le CCAS

Par ailleurs il signale le départ en retraite anticipée pour raisons familiales de Christine BOUYRAC en place depuis 1976 sur ce poste essentiel qu'est l'accueil du public. Compte tenu des changements qui risquent d'intervenir dans la gestion du service des aides ménagères et de l'inconnu qu'ils représentent aujourd'hui, le Maire a préféré attendre avant de pourvoir ce poste de façon définitive. C'est donc un contrat de travail à durée déterminée de 8 mois qui sera signée avec la personne retenue au vu de son courrier, de son curriculum vitae, du test informatique qu'elle a subi et d'un entretien avec des élus.

ORDRE DU JOUR

REVERSEMENT DU FCTVA AU CCAS POUR 2007

L'État a versé sur le budget communal le montant total du Fonds de Compensation de la TVA pour St Pierre d'Aurillac, or une partie revenait au CCAS. Le Conseil donne son accord pour que la somme de 6.860 € soit versée au CCAS et a prévu les crédits correspondants au budget primitif pour 2008 qui va être voté. À cette occasion le Maire rappelle l'adoption, la veille, du compte administratif 2007 et du budget 2008 du CCAS ainsi que les grands secteurs d'activités traités par ce budget : service des aides ménagères, résidence pour personnes âgées Noste Petit Oustaou, Maison Familiale de Louvie Juzon, Aide alimentaire, aides sociales facultatives et légales. Il présente les différentes solutions de regroupement possible des services des aides ménagères pour répondre aux obligations fixées par le Conseil général, principal financeur.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Il s'agit d'une parcelle de 3.743 m² avec 770 m² d'entrepôts, située rue de la Gare. Malgré l'intérêt que pourrait représenter ce terrain au coeur du bourg pour la Commune qui recherche souvent des locaux techniques, le Conseil décide de ne pas faire jouer son droit de préemption.

ACQUISITION D'UNE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Afin de pouvoir télétransmettre à la Sous Préfecture les délibérations et les arrêtés du Maire, le Conseil a autorisé ce dernier à signer une convention avec le service FAST de la Caisse des Dépôts et Consignations. Pour valider ces transmissions il est nécessaire d'acheter une "signature électronique" qui permettra de "certifier" les documents concernés. Cette acquisition ne peut se faire qu'auprès de quelques organismes, majoritairement des banques, et le Maire propose au Conseil de faire appel au Crédit Agricole pour une somme annuelle de 143 € TTC. Le Conseil donne son accord et autorise le Maire à signer la convention correspondante d'une durée de 2 ans renouvelable.

DOCUMENTS BUDGÉTAIRES DE LA COMMUNE

Le Maire rappelle le choix fait par le Conseil de voter le budget 2008 avant les élections municipales et demande à Alain DUBROCA de présenter les grandes lignes des réalisations 2007 et des options prises lors du montage du budget pour 2008.

Celui-ci présente alors les grands principes :

- ✓ vote par chapitres qui correspondent à des natures de dépenses et de recettes
- ✓ la section de fonctionnement qui retrace les dépenses quotidiennes (achat de petit matériel, de fournitures, eau, électricité, personnel, remboursement des intérêts des emprunts...) et, en recettes, le produit des impôts et la dotation de fonctionnement versée par l'État...
- ✓ la section d'investissement qui comprend les gros travaux, les achats de gros matériel financés, en recettes, par le fonds de compensation de la TVA (remboursement par l'État versé 2 ans après les réalisations), les taxes d'équipement et les emprunts
- ✓ les liens entre les 2 sections :
 - le virement (dépense de fonctionnement, recette d'investissement) qui représente les économies faites pour financer les gros travaux
 - l'affectation du résultat : c'est la part d'excédent de clôture en fonctionnement qui sera affectée au financement de ces mêmes gros travaux
 - les travaux en régie : réalisés par les services techniques, ces gros travaux (achat du matériel et rémunération des agents) sont "transférés" par une écriture budgétaire du fonctionnement vers l'investissement ce qui permet de récupérer la TVA sur le matériel 2 ans plus tard.
- ✓ les taux des 4 taxes : le produit des impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non bâti, taxe professionnelle) résulte de l'application d'un taux à une base qui nous est communiquée par l'État (services fiscaux). Pour 2008, une augmentation des taux de 1% rapporterait la somme globale de 2.000 €.

- ✓ l'état de la dette : récapitulatif des emprunts contractés toujours en cours de remboursement. Elle permet de calculer la capacité d'emprunter à nouveau pour financer les projets d'investissement. De nombreux emprunts sont arrivés à expiration en 2007 et d'autres en 2009 (baisse d'annuité de 13.000 €)

Le Conseil examine ensuite les documents budgétaires suivants qui sont adoptés à l'unanimité :

- ✓ compte administratif 2007 :

- l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

dépenses	937.394,43 €
recettes	995.680,27 €
excédent	58.285,84 €
excédent 2006 reporté	63.814,97 €
excédent total à affecter	122.100,81 €
- la section d'investissement est en déficit en raison de grosses réalisations (travaux au restaurant scolaire, travaux en régie, voirie...)

dépenses	588.625,13 €
recettes	517.316,37 €
déficit	71.308,76 €
excédent 2006 reporté	170.178,20 €
dépenses engagées mais non payées	26.500,00 €

Il n'y a donc pas de besoin de financement et le Conseil peut décider librement de l'affectation des 122.100,81 €. Il décide d'en conserver une moitié en fonctionnement et de transférer l'autre moitié en investissement pour financer les projets 2008 (engagements déjà pris ou travaux en cours), de façon à laisser au futur Conseil une marge de manoeuvre dans le choix des projets à réaliser.

- ✓ vote du taux des 4 taxes : en 2007 ils étaient de :

taxe d'habitation	11,75 %	2008 : 12,34 %
taxe foncière sur le bâti	11,85 %	2008 : 12,44 %
taxes foncières non bâti	70,53 %	2008 : 74,06 %
taxe professionnelle	28,47 %	sans changement

Le Conseil décide d'augmenter ces taux de 5 % soit une recette supplémentaire pour la Commune de 10.300 €, le taux de la taxe professionnelle ne pouvant être augmenté car atteignant le "plafond" autorisé.

- ✓ budget 2008 :

- section de fonctionnement : équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1.107.842,12 € dont 105.000 € de virement en investissement et 68.000 € de travaux en régie
- section d'investissement : équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 432.169,44 € avec seulement 13.800 € d'emprunt à contracter.

Le Maire revient ensuite sur la situation budgétaire et financière globale de la Commune qui n'est pas mauvaise mais insiste sur la vision à long terme et l'anticipation qu'il est nécessaire d'avoir en la matière ainsi que sur une grande rigueur de gestion.

DOCUMENTS BUDGÉTAIRES DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Francis DUSSILLOLS, conseiller municipal délégué pour ce secteur d'activité, présente les résultats de l'exercice 2007 au cours duquel le renforcement de la station sous vide des bords de Garonne a été terminé. Il rappelle également la baisse significative de la charge de la dette qui permet aujourd'hui d'envisager des emprunts pour financer les gros travaux à venir sur le réseau. La construction en 2008/2009 d'une nouvelle station d'épuration par boues activées pour remplacer le lagunage aéré (tout en conservant les lagunes en finition) constitue une très lourde charge financière malgré les subventions du Département qui couvrent 40 % du coût total (930.000 €). L'Agence de l'Eau Adour Garonne n'a toujours pas confirmé son accord sur une subvention car beaucoup de grosses communes doivent se mettre aux normes et les crédits n'ont pas été augmentés globalement, ce qui pénalise les petites communes qui font des efforts importants comme St Pierre. La somme qui restera à la charge de la Commune en fin de course aura des conséquences importantes sur le coût du m³ de l'eau épurée et les négociations avec la société fermière (VÉOLIA) risquent d'être très serrées. Après discussion et examen des documents budgétaires, le Conseil adopte les documents suivants :

1. le compte administratif du Maire pour 2007 qui fait apparaître les résultats suivants
 - ✓ section de fonctionnement : excédent de 10.942,44 € auquel s'ajoute l'excédent 2006 reporté de 3.080,35 € soit un total de 14.022,79 €.
 - ✓ section d'investissement : déficit 2007 (travaux station sous vide payés mais subventions non encore encaissées) de 78.174,68 € auquel s'ajoute le déficit de 2006 de 27.865,46 € soit un total de 106.040,14 €.
2. le compte de gestion du percepteur qui, d'un point de vue strictement comptable, reprend les mêmes chiffres
3. affectation du résultat : les 14.022,79 € d'excédent de fonctionnement sont affectés en totalité pour réduire le besoin de financement de la section d'investissement.
4. le budget primitif pour 2008
 - ✓ section de fonctionnement : en équilibre à 56.165 € tant en dépenses qu'en recettes
 - ✓ section d'investissement : en équilibre à 1.070.188,15 € .

DOCUMENTS BUDGÉTAIRES DU LOTISSEMENT DE LA ZONE DE LA CROIX DE GALÉTRIX

Tous les lots de cette zone ont été vendus mais l'acte de vente n'a pas été signé en 2007 ce qui oblige à conserver un budget pour 2008 avant clôture définitive. Le principe de ce budget annexe est de faire apparaître l'équilibre financier de l'opération entre les frais d'achat du terrain et d'aménagement d'une part, et les ventes des terrains d'autre part. Au final le coût de revient du m² devrait s'élever à 5,54 € HT, les lots étant vendus à 6 € (11.100 m²) ou 8 € HT (11.740 m²) le m² selon leur situation par rapport à la RN 113.

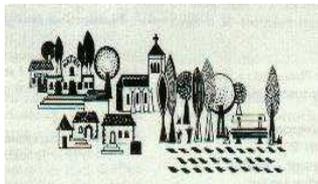
Le Conseil adopte les documents suivants :

1. le compte administratif du Maire pour 2007 qui fait apparaître les résultats suivants
 - ✓ section de fonctionnement : 74.703,09 € tant en dépenses qu'en recettes donc un résultat à zéro

- ✓ section d'investissement : 19.289,09 € de dépenses et 62.982,26 € de recettes soit un excédent de 43.693,17 €
- 2. le compte de gestion du percepteur qui, d'un point de vue strictement comptable, reprend les mêmes chiffres
- 3. affectation du résultat : il n'y a aucun résultat de fonctionnement à affecter et l'excédent d'investissement est obligatoirement reporté sur 2008
- 4. le budget primitif pour 2008
 - ✓ section de fonctionnement : en équilibre à 16.878 € tant en dépenses qu'en recettes
 - ✓ section d'investissement : en suréquilibre de recettes à 60.571,17 € sans dépenses en face.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h30





COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2008

ETAIENT PRESENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Francis DUSSILLOLS - Sandra GALLIANRO - Thierry GRASSET - Michel HILAIRE - Anne Marie JUCLA - Francis LACROIX - Paulette LAPRIE - Vincent LAPUYADE - Anne LARROUY - Pascal ROUZOUL - Any TACH - Patricl TAUZIN - Denis VIMENEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne Marie JUCLA.



Michel HILAIRE en qualité d'ancien Maire demande quel est le conseiller municipal le plus âgé pour présider la séance d'élection du Maire. C'est donc Any TACH qui assure cette Présidence et, après avoir fait l'appel des conseillers municipaux élus, fait la déclaration suivante :

" C'est avec une grande émotion que je dois présider aujourd'hui au maléfice de l'âge comme dit Michel l'élection du Maire. Je tiens tout d'abord à remercier tous les habitants de Saint Pierre qui ont voté très nombreux.

Et je vous remercie aussi d'être là pour cette manifestation, est-ce pour la symbolique ou pour le vin d'honneur qui suivra. Je me permets de vous rappeler les résultats pour St pierre. Il y a eu une bonne participation des électeurs. Sur 979 inscrits, il y a eu 743 votants soit 76 % de participation, dont 48 nuls soit 6,46 % des votants. Notre tête de liste Jean CORBANESE obtient 686 voix soit 98,71 % des exprimés et 92,33 % des votants. Il y a eu 484 listes entières soit 65 % des votants. Ce qui démontre la légitimité des candidats présentés aux suffrages et aussi la reconnaissance du travail effectué par les élus du mandat précédent. Je ne vais pas m'éterniser pour ne pas vous lasser, mais je tiens à préciser, que les votes de désignation du Maire et des Adjoints s'effectueront à bulletin secret, que la tête de liste qui s'est présentée aux suffrages est candidate au poste de Maire, je parle de Jean CORBANESE, mais si au sein du Conseil il y a une autre candidature, qu'elle se fasse connaître. Encore merci à tous d'être venus aussi nombreux. "

ÉLECTION DU MAIRE

Il est fait appel à candidature et Jean CORBANÈSE se porte candidat. Il est procédé au vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

▪ votants	15
▪ blanc	1
▪ exprimés	14
▪ majorité nécessaire	9
▪ Jean CORBANÈSE	14

Jean CORBANÈSE est proclamé Maire de Saint Pierre d'Aurillac au premier tour de scrutin et prend la présidence du Conseil pour l'élection des Adjoints.

Il souhaite à cette occasion faire la déclaration suivante :

" Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Je me fais le porte parole de mes collègues pour vous remercier de la confiance que vous avez témoigné à cette liste de candidats qui aujourd'hui siègent devant vous pour cette première séance du conseil municipal.

La moitié des électeurs de la commune lui ont apporté leur soutien ; cette confiance, ce sont les conseils précédents qui ont su la faire grandir, depuis Jeannot Lafourcade, en passant par François Doux et Michel Hilaire ; ils ont su faire ce qu'est devenu notre village, ce petit village convivial où l'on aime rester et où l'on aime revenir. Le Carnaval d'hier en est un témoignage s'il en fallait un. Durant mon premier mandat, j'ai beaucoup appris, sur la démocratie locale, l'écoute, la transparence, le respect, des mots écrits dans la profession de foi que vous avez pu lire ces derniers jours.

Ces mots n'ont pas été écrits à la légère ; ils représentent le minimum à respecter pour un conseil municipal digne de ce nom. Croyez bien que j'y serai attentif.

Notre gestion saura se démarquer de ce qui se fait en haut lieu et qui se veut un exemple : la preuve : aucun d'entre nous n'est encore allé dans un grand restaurant pour fêter son élection, aucun d'entre nous n'est allé se reposer gratuitement sur un bateau et aucun d'entre nous n'a encore prévu de voyage en Egypte...Excusez-nous, nous n'avons pas les même valeurs !

Mais le plus dur reste à faire ; je sens mes collègues sur les starting blocks et je leur dis attention, 6 ans, c'est long ; la commune, les différents syndicats, la communauté de communes, le pays, autant d'organismes auxquels nous nous devons de participer pour faire entendre notre voix.

Etre conseiller municipal, c'est donner de son temps, de son énergie et souvent dans l'ombre. Vous me direz, personne ne les a obligés. Mais reconnaissez que donner entre 6 et 30 ans de sa vie au service de sa commune et de ses habitants, ce n'est pas rien ! J'en connais même qui ne sont pas encore fatigués...

Votre mairie, ce sont des conseillers, bien sûr, mais c'est aussi une petite fourmilière occupée par des secrétaires à votre écoute, soucieuses du service public de proximité, faisant leur travail du mieux qu'elles peuvent, essayant de résoudre des problèmes parfois très difficiles et toujours dans la discrétion. Ce

sont aussi des services techniques qui accumulent les travaux en régie permettant des économies substantielles sur le budget communal. On ne peut faire deux pas dans St Pierre sans apercevoir une trace de leur travail, que ce soit sur les routes ou sur les bâtiments. Ce sont encore des agents qui font manger vos enfants avec le souci perpétuel d'offrir de la qualité, et encore des aides ménagères et aussi des ATSEM et des femmes de ménage (qu'elles m'excusent si je ne connais pas encore le mot officiel) ; que ceux ou celles que j'oublie me pardonnent.

A tous ceux-là, je souhaite bon courage car ils devront nous supporter avec nos qualités mais aussi nos défauts qui sont d'ailleurs très peu nombreux...

Vous avez devant vous 15 élus prêts à faire progresser votre village, mais ils ne pourront le faire sans vous ; nous avons besoin de vous, aidez-nous à consolider les fondations et les murs de ce village pour que les grands, les petits, les gros, les maigres, les jeunes, les vieux se respectent, s'écoutent et que tous nous vivions ensemble à St Pierre d'Aurillac.

Quant à moi, St Pierre m'a accueilli, St Pierre m'a fait grandir dans ses associations ; je dois quelque chose à St Pierre et je suis prêt à lui rendre beaucoup.

Je ne peux terminer ce petit discours sans une pensée pour Pierre Servais qui nous quittait voilà quelques mois et qui j'en suis sûr aurait été parmi nous aujourd'hui.

Cette première séance, Pierre, elle est pour toi ! "

ÉLECTION DES ADJOINTS

Le Maire demande à ce que ce soit Michel HILAIRE qui devienne 1^{er} adjoint et, celui-ci acceptant, il fait procéder au vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

▪ votants	15
▪ blanc	1
▪ exprimés	14
▪ majorité nécessaire	9
▪ Michel HILAIRE	14

Michel HILAIRE est élu 1^{er} Adjoint au Maire de Saint Pierre d'Aurillac au premier tour de scrutin et fait la déclaration suivante :

" Merci de votre confiance. Premier Adjoint, ce n'était pas tout à fait mon intention. Les nouveaux élus et Jean ont insisté et m'ont convaincu en me disant "Michel, tu n'as pas fini ton travail... celui de transmettre et de nous donner les moyens d'exercer notre mandat... tu dois aller jusqu'au bout." C'est un défi de plus. Je pensais et je pense toujours qu'il n'est pas bon qu'un Maire exerce plus de 2 mandats, donc j'arrête... mais j'accepte d'ajouter un mandat (ou une première partie de mandat) au service de ceux qui continuent et construisent la Commune de demain... C'est une autre conception de la politique, rendre le pouvoir et non le prendre et le confisquer... c'est une autre conception de la République. Peu de Maires souhaitent agir ainsi, très peu osent le faire... pourtant je crois que c'est naturel. Je crois qu'ici, à St Pierre, on essaye de rassembler, d'inventer, de sortir des sentiers battus, c'était vrai hier pour le Carnaval, cela doit l'être, avec cette même fraîcheur, pour la gestion municipale ! Cette posture me plaît ! Je suis prêt à y

dépenser de l'énergie. Je ne jette pas l'éponge, je ne me fonds pas dans l'anonymat, je ne pratique pas la politique de la chaise vide... simplement avec notre nouveau Maire, je souhaite aller au bout de mes convictions et leur donner ainsi de la force !
"

Le Maire propose Any TACH comme 2^{ème} Adjointe et, celle-ci acceptant, il fait procéder au vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

▪ votants	15
▪ blanc	1
▪ exprimés	14
▪ majorité nécessaire	9
▪ Any TACH	14

Any TACH est élue 2^{ème} Adjointe au Maire de Saint Pierre d'Aurillac au premier tour de scrutin.

Le Maire propose Francis DUSSILLOLS comme 3^{ème} Adjoint et, celui-ci acceptant, il fait procéder au vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

▪ votants	15
▪ blanc	1
▪ exprimés	14
▪ majorité nécessaire	9
▪ Francis DUSSILLOLS	14

Francis DUSSILLOLS est élu 3^{ème} Adjoint au Maire de Saint Pierre d'Aurillac au premier tour de scrutin.

Le Maire propose Paulette LAPRIE comme 4^{ème} Adjointe et, celle-ci acceptant, il fait procéder au vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

▪ votants	15
▪ blanc	1
▪ exprimés	14
▪ majorité nécessaire	9
▪ Paulette LAPRIE	14

Paulette LAPRIE est élue 4^{ème} Adjointe au Maire de Saint Pierre d'Aurillac au premier tour de scrutin.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 11h22



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2008

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Francis DUSSILLOLS - Sandra GALLINARO - Thierry GRASSET - Michel HILAIRE - Anne Marie JUCLA - Francis LACROIX - Paulette LAPRIE - Vincent LAPUYADE - Anne LARROUY - Pascal ROUZOUL - Any TACH - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pascal ROUZOUL.



La séance du 16 mars ayant été uniquement consacrée à l'élection du Maire et des Adjoints, les comptes rendus des 7 mars et 16 mars 2008 sont soumis à l'approbation du Conseil. Ils sont adoptés à l'unanimité. A cette occasion il est signalé que la convocation pour ce conseil est parvenue très tardivement à certains élus en raison de retard de distribution du courrier.

INFORMATIONS DIVERSES

CALENDRIER

- ✓ Il y avait beaucoup de monde à la Cérémonie de commémoration du **19 mars 1962** marquant la fin de la Guerre d'Algérie et les anciens combattants étaient satisfaits que le Maire et le 1^{er} Adjoint soient également allés à celle de St Macaire.
- ✓ **L'élection du Maire et des Adjoints** s'est bien déroulée ce qui est la preuve, pour le Conseil, que la méthode utilisée de préparer la liste longtemps à l'avance, des réunions et discussions nombreuses, de la liberté de parole, a porté ses fruits.
- ✓ **Le Mouvement de Sauvegarde, promotion et démocratisation des services publics** organise une réunion sur les problèmes du système de santé dans le Sud Gironde qui se clôturera à 21 h à la salle des fêtes de St Pierre par une rencontre avec B. Tepper.
- ✓ **Repas de quartier** : le 21 juin aura lieu celui du Bois du Livey.
- ✓ **Maiïade** : la date arrêtée est le samedi 17 mai 2008 départ à 14 h (des Arrocs) avec plusieurs haltes en groupant les élus par quartier pour finir vers 19 h devant la Mairie. Les tâches sont réparties entre les élus et la liste du matériel nécessaire sera transmise aux services techniques.
- ✓ **permanences des impôts en mai** : chaque année pendant les 2 semaines qui précèdent les déclarations de revenus, des élus assurent des permanences en mairie pour aider les habitants qui le désirent à remplir leurs feuilles d'impôts. Any TACH, Paulette LAPRIE et le Maire assureront ces permanences.
- ✓ **jumelage Thil/Morfontaine** : les élus devront être le plus possible présents lors de la venue de la délégation à Pentecôte. Ce jumelage est vecteur de lien social, de rencontre et doit être un moment privilégié. Au sujet de jumelage il est rappelé l'action en cours avec la ville de TUBAS (amélioration adduction d'eau) en Cisjordanie pour laquelle l'État vient d'allouer une subvention de 22.500 €.

SITE INTERNET

Le Conseil est informé de l'avancement du site Internet de la Commune dont le choix avait été fait par le Conseil précédent sur la base de caractéristiques modulables et évolutives. La mise en ligne se fera après réunion de la commission correspondante.

ORDRE DU JOUR

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil fixe la composition des commissions municipales et détermine le(a) Président(e) de chacune (en gras ci dessous) :

COMMISSION DES FINANCES

Michel HILAIRE, Any TACH, Francis DUSSILLOLS, Paulette LAPRIE, Pascal ROUZOUL, Thierry GRASSET, Philippe DELIGNE, Francis LACROIX.

COMMISSION URBANISME, CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Michel HILAIRE, Francis DUSSILLOLS, Vincent LAPUYADE, Francis LACROIX

COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Vincent LAPUYADE, Philippe DELIGNE, **Pascal ROUZOUL**, Thierry GRASSET

COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE

Any TACH, **Paulette LAPRIE**, Sandra GALLINARO, Anne Marie JUCLA

COMMISSION VOIRIE ET RÉSEAUX

Francis DUSSILLOLS, Vincent LAPUYADE, Anne LARROUY, Philippe DELIGNE, Denis VIMENEY

COMMISSION CITOYENNETÉ

Michel HILAIRE, Francis DUSSILLOLS, Anne LARROUY, Francis LACROIX, Thierry GRASSET

COMMISSION ECOLE, ENFANCE, JEUNESSE

Any TACH, Denis VIMENEY, Anne Marie JUCLA, Thierry GRASSET, Patrick TAUZIN

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

Anne LARROUY, Pascal ROUZOUL, **Thierry GRASSET**, Patrick TAUZIN et pour les jumelages : Michel HILAIRE, Francis DUSSILLOLS, Sandra GALLINARO

ELECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL DANS LES ORGANISMES DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE :

Le Conseil procède à l'élection de ses représentants au sein des organismes de coopération intercommunale :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX MACARIENS

- ✓ titulaires : Jean CORBANESE - Michel HILAIRE - Francis DUSSILLOLS
- ✓ suppléants : Paulette LAPRIE - Thierry GRASSET - Anne LARROUY
- ✓

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE LANGON

- ✓ titulaires / Philippe DELIGNE - Anne Marie JUCLA
- ✓

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE LA GIRONDE

- ✓ titulaire : Denis VIMENEY
- ✓

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE CAUDROT

- ✓ titulaires : Anne LARROUY - Denis VIMENEY

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE SAINT MACAIRE

- ✓ titulaires : Francis DUSSILLOLS - Patrick TAUZIN
- ✓ suppléants : Francis LACROIX - Denis VIMENEY

Pour ce qui concerne la Communauté de Communes des Coteaux Macariens, le Conseil doit également proposer les noms des élus qui seront ensuite délégués pour suivre certains secteurs. A ce titre le Conseil proposera :

<u>organismes</u>	<u>titulaires</u>	<u>suppléants</u>
SICTOM	Philippe DELIGNE	Francis DUSSILLOLS
GENS DU VOYAGE	Patrick TAUZIN	Sandra GALLINARO
OTEM	Anne LARROUY	Michel HILAIRE
SIPHEM	Jean CORBANESE	Any TACH

Travaux sur les bassins versants Philippe DELIGNE

Par ailleurs le Maire proposera lors du premier Conseil Communautaire que Michel HILAIRE, en sa qualité de Conseiller Général, puisse être associé au Bureau Communautaire.

INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La demande du Maire de travailler à mi-temps pour assurer pleinement son mandat a été acceptée par l'Inspection d'Académie depuis le 10 mars c'est à dire le lendemain de l'élection. Cette situation réduit de plus de la moitié son salaire puisque, ne pouvant rester Directeur de l'École, il perd la rémunération correspondante. Le Conseil donne son accord pour que l'indemnité qui lui sera versée compense en totalité cette perte et prenne en compte les frais divers induits par sa fonction. Il décide de réduire le total des indemnités versées aux Adjointes afin de rester dans la même somme totale que précédemment. Les taux votés sont donc les suivants :

Le Maire	43% de l'indice de référence (1.015)	soit environ 1.400 € nets mensuels
1 ^{er} Adjoint	18 % de l'indemnité du Maire	soit environ 260 € nets mensuels
3 autres Adjointes	11 % de l'indemnité du Maire	soit environ 160 € nets mensuels

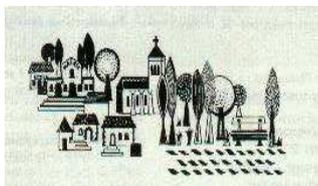
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire rappelle au Conseil que les convocations doivent parvenir 5 jours francs avant la réunion. Certains proposent que les convocations soient adressées par mail mais l'idée n'est pas retenue car 2 élus n'ont pas d'adresse électronique. Par contre certains documents pourront être adressés électroniquement mais le Maire trouve aussi intéressant que les élus passent régulièrement en Mairie pour relever le courrier déposé dans leur "case".

Le Conseil maintient le principe d'une réunion tous les premiers vendredis de chaque mois à 18h30 et arrête donc les dates suivantes : 4 avril, 2 mai, 6 juin et 4 juillet. Le Bureau Municipal (Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués) se réunira tous les vendredis soir à 18 heures et sera ouvert à tous les conseillers qui souhaiteraient aborder une question.

Le Maire rappelle qu'en son absence il est remplacé par les membres du Conseil pris dans l'ordre du tableau c'est à dire : le 1^{er} Adjoint, à défaut la 2^{ème} Adjointe, à défaut le 3^{ème} Adjoint, à défaut la 4^{ème} Adjointe puis les conseillers dans l'ordre du nombre de voix obtenu aux élections. Un document rappelant cet ordre sera remis aux membres du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 h 50



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2008

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Francis DUSSILLOLS - Sandra GALLINARO - Thierry GRASSET - Michel HILAIRE - Anne Marie JUCLA - Francis LACROIX - Paulette LAPRIE - Anne LARROUY - Pascal ROUZOUZ - Any TACH - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Vincent LAPUYADE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry GRASSET.



Le compte rendu de la séance du 20 mars est adopté à l'unanimité après quelques modifications.

INFORMATIONS DIVERSES

FRELONS ASIATIQUES

Une circulaire du Préfet précise les risques liés à la présence des frelons asiatiques dans le département. En ce qui concerne leur comportement, il est rappelé que l'animal ne montre pas de signe d'agressivité particulière à condition de ne pas s'approcher du nid. Aucun dégât sur les cultures n'a été constaté. Les frelons se nourrissent d'autres insectes et en particulier d'abeilles ce qui induit d'importantes craintes chez les apiculteurs. Aujourd'hui les scientifiques ne peuvent pas prévoir quelle sera l'évolution des colonies de frelons (densité & expansion) et quand il arrivera à un équilibre avec son environnement. Le syndicat des apiculteurs gère les opérations de piégeage mais la destruction des nids relève des particuliers ou des collectivités selon leur emplacement. Elle doit être obligatoirement faite par des professionnels, les pompiers n'intervenant qu'à deux conditions : carence avérée des professionnels (nids trop haut...) et risque pour des personnes sans possibilité de s'y soustraire.

LO CAMIN

Paulette LAPRIE rend compte de l'Assemblée Générale du 29 mars à laquelle elle a participé. La préoccupation essentielle de l'association est aujourd'hui le manque de structures d'accueil pour les autistes à partir de 18 ans. Pour ce qui concerne la subvention de 230 € le Conseil souhaite que 100 % Solidaires la maintienne en 2008 même s'il semble que les finances de l'association ne le justifient plus.

CONSEIL D'ÉCOLE

Anne Marie JUCLA rend compte au Conseil du déroulement du Conseil d'École du 31 mars dont le sujet essentiel a été la fermeture des portails de l'École. Le sondage réalisé par les parents d'élèves a donné les résultats suivants : 110 familles consultées - 66 réponses - 40 pour la fermeture - 24 contre - 2 blancs. Le Conseil d'école après discussion a souhaité de permettre l'accès à la cour de l'école aux heures suivantes : de 8h50 à 9h - de 12h à 12h15 - de 13h20 à 13h30 et à 16h30. Cependant ces dispositions ne pourront entrer en vigueur

qu'après la création d'un accès spécifique à l'école maternelle dont les horaires sont plus souples. Sur cette question le débat s'engage au sein du Conseil qui aborde notamment :

- ✓ la multiplication du risque avec l'augmentation des entrées
- ✓ la création d'une entrée qui n'est pas prévue au budget 2008, qui ne pourrait être créée que dans le mur de la fresque ce qui serait dommage
- ✓ la nécessité pour les parents de respecter strictement les heures d'accès
- ✓ la situation des enfants arrivant en retard (seuls ou accompagnés) et qui devront pouvoir prévenir la Directrice (solution technique à trouver)
- ✓ la perturbation de la classe de l'enseignant qui ira ouvrir aux retardataires
- ✓ le lien de ces aménagements avec la Convention d'Aménagement d'École qui va être signée avec le Conseil Général
- ✓ le fait que les parents ne pourront plus se rencontrer et discuter dans la cour comme c'est le cas aujourd'hui
- ✓ le "passage" des enfants de l'école à l'accueil périscolaire (AVL) qui sera rendu plus complexe
- ✓ le fait que les parents n'ont certainement pas bien mesuré les conséquences de la fermeture de la cour
- ✓ inquiétude devant une demande renforcée de "discipline et sécurité" avec une connotation de méfiance envers les autres et une réflexion indispensable sur les limites de la "sécurité"

Après discussion et réflexion le Conseil propose :

- ✓ que les 3 portails de l'école seront fermés à clé
- ✓ qu'il ne sera pas créé d'entrée spécifique pour l'école maternelle
- ✓ qu'une période d'observation (avantages/inconvénients) sera suivie d'une nouvelle discussion

Les autres sujets abordés par le Conseil d'école :

- ✓ réorganisation de la direction après l'élection de Jean CORBANESE
- ✓ la demande de distributeur de verre papier ou d'une fontaine à eau pour que les enfants ne boivent plus au robinet avec mise en place d'un sèche-mains électrique
- ✓ le bilan de la coopérative scolaire et les voyages prévus
- ✓ le calendrier : 31 mai kermesse de l'école - 5 juin prochain conseil d'école - 20 juin repas de fin d'année

TENTES DE CÉRÉMONIES

Le Conseil rappelle la différence entre :

- ✓ les 4 tentes de cérémonies mises à disposition des associations par la Communauté de Communes
- ✓ la tente appartenant à la Commune louée aux particuliers pour des manifestations familiales

Les premières, dont deux étaient stockées à St Pierre d'Aurillac, sont désormais entièrement gérées par la Communauté de Communes. Elles doivent être retirées et rapportées à Caudrot à des heures fixes. Le Conseil est conscient qu'il est difficile pour les associations d'assurer le transport de ce matériel et c'est pourquoi il décide :

- ✓ que le transport de Caudrot sur les lieux de la manifestation sera assuré par les services techniques communaux
- ✓ qu'un représentant de l'association devra être présent et accompagner ce transport (en particulier au retour où le matériel est contrôlé par les agents de Caudrot)

- ✓ que le montage des tentes sera assuré par l'association utilisatrice (4 personnes minimum) sauf 2 exceptions : le Club Éternel Été et le Comité de Jumelage pour des raisons différentes.
- ✓ que les associations seront informées de ces nouvelles dispositions lors de la réunion du 11 avril (Cf. calendrier) et par courrier pour les autres.

A partir de ces décisions le Conseil examine la demande de l'association ARDILLA pour le spectacle organisé à St Pierre d'Aurillac pour son 20^{ème} anniversaire. Bien que ne s'agissant pas d'une association de la Commune, le Conseil décide que le transport des tentes de la Communauté de Communes sera assuré par les services municipaux.

COMMISSION CITOYENNETÉ

Michel HILAIRE fait le compte rendu de la 1^{ère} réunion de cette nouvelle commission qui a déterminé le périmètre de son action. Un compte rendu écrit et succinct sera adressé à tous. La commission s'est fixé comme objectifs :

- ✓ la parution début juin d'un petit journal consacré au nouveau conseil municipal
- ✓ la mise en place du site internet
- ✓ la mise en place d'un "conseil citoyen" avec un règlement intérieur/charte
- ✓ la mise en place d'une journée de la citoyenneté

ACHAT D'UNE PLANCHA

L'achat d'une plancha et d'un barbecue pour les manifestations dont l'utilisation sera gérée par le Comité des Fêtes est inscrit au budget 2008. Pascal ROUZOUL présente au Conseil un devis pour la plancha qui semble élevé et il est proposé de demander également à un artisan de la Commune.

MAIADE

L'invitation destinée à la population sera préparée par Francis LACROIX et il est décidé que les conseillers la distribueront dans leurs quartiers respectifs.

VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

Francis DUSSILLOLS se chargera de reprendre le dossier concernant les travaux sur la RD 1113 devant chez M & Mme LHÉRITIER. Il ira également voir rue du Port le problème d'écoulement des eaux pluviales sur la partie en forte pente qui devait être cédée aux riverains en tant que délaissé de voirie. A cette occasion il est signalé les fissures qui sont apparues sur cette voie.

INCENDIE D'UNE MAISON

Le Maire informe le Conseil des conditions dans lesquelles l'incendie a eu lieu et du relogement temporaire de cette famille tout en précisant que les conséquences auraient pu être beaucoup plus graves.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Maire fait un compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 1^{er} avril au cours duquel ont été élus la Présidente (Mme Josiane COMBRET) et les Vice-Présidents. Les délégations données à ceux-ci prennent en compte la scission de l'ex Commission 6 : Finances (Mme DELONG) - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & TOURISME (M.

PATANCHON) - AMÉNAGEMENT ESPACE & ENVIRONNEMENT (M. BELLARD) - LOGEMENT CADRE DE VIE & GENS DU VOYAGE (M. CONANT) - VOIRIE (M. LAPORTE) - ÉDUCATION & SOCIAL (M. MESNARD) - CULTURE & SPORT (M. CORBANESE). Le Bureau de la Communauté est composé des 14 maires comme précédemment mais le Conseiller Général y est associé sans voix délibérative. Les conseillers municipaux intéressés peuvent s'inscrire pour participer au travail des différentes commissions, même s'ils ne sont pas délégués communautaires (FINANCES : M. Hilaire-Ph. Deligne-F. Dussillols / DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & TOURISME : A. Larrouy-F. Dussillols / AMÉNAGEMENT ESPACE & ENVIRONNEMENT : Ph. Deligne-A. Larrouy / LOGEMENT, CADRE DE VIE & GENS DU VOYAGE : A. Tach-AM. Jucla / VOIRIE : P. Laprie-D. Vimeney / SOCIAL & ÉDUCATION : Th. Grasset / CULTURE & SPORT : P. Tauzin-F. Lacroix). Le Conseil Communautaire a également fixé le montant des indemnités versées qui se situent bien en dessous des maxima autorisés : 500 € par mois pour la Présidente et 150 € par mois pour les Vice-Présidents. Afin de préparer le budget qui sera voté le 15 avril, le Conseil Communautaire a débattu de l'augmentation des taux des 4 taxes : une augmentation uniforme de 5 % représente 26.336,36 € de recettes supplémentaires, de 10 % 41.098,44 € et de 15 % 55.860,53 €. Le Conseil débat de ces augmentations et mandate les Délégués pour fixer l'augmentation à 10 % estimant qu'il est complexe de concilier désengagement de l'État auquel il faut résister, réponse aux besoins de la population et pression fiscale supportable pour les familles. La question de la taxe professionnelle unique doit être reposée.

ORDRE DU JOUR

COMITÉ DE SOUTIEN DE L'EMPLOI INDUSTRIEL DU SITE FORD

Le Conseil a reçu une lettre accompagnée d'une pétition pour la sauvegarde de l'emploi industriel productif en raison du désengagement de Ford Motors Company qui a engendré un réel gâchis industriel, économique et humain. Le Conseil soutient cette action et adopte une motion qui reprend les termes de la pétition. Chaque élu fera signer la pétition autour de lui et un exemplaire sera à la disposition du public en mairie.

DÉLEGATION AU MAIRE

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil peut déléguer certaines de ses compétences au Maire dont la liste est limitativement énumérée. Pour des raisons exclusivement de rapidité des formalités à accomplir dans certains cas entre 2 réunions du Conseil, le Maire propose d'utiliser cette possibilité légale en précisant que les décisions prises dans ce cadre sont communiquées systématiquement au Conseil et que, lorsque les délais le permettront, il soumettra la question, même déléguée, à une séance du Conseil. Celui-ci donne son accord à la délégation de toutes les compétences figurant dans l'article précité.

SUBVENTION A LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Il est rappelé au Conseil le principe de la "jachère fleurie" qui a pu être mise en place grâce à un travail commun entre la Commune et la Société de Chasse. Celle-ci peut acheter les

semences au prix intéressant de 100 € pour 1 hectare et la Commune qui souhaite renouveler l'opération sur certaines de ses parcelles remboursera cette somme sous forme de subvention.

MÉDECINE DU TRAVAIL

Les visites sont assurées pour le personnel communal par le Centre de Gestion dont il convient de renouveler la mission par la signature d'une convention. Le Conseil autorise le Maire à renouveler cette convention et à la signer.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Il s'agit d'une maison située avenue de la Libération au lieu dit Pistole sur une parcelle d'une superficie de 1.899 m². La situation et la consistance de cette propriété n'intéressant pas la Commune pour la réalisation d'un projet, le Conseil décide de ne pas faire jouer son droit de préemption.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Maire rappelle le rôle et les missions de la Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire et composée de 6 titulaires et 6 suppléants choisis par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste établie par le Conseil comprenant le double. C'est donc 24 personnes qu'il convient de désigner. Le Conseil souhaite d'abord proposer aux commissaires existants de se maintenir et fera appel en cas de refus à Pascal ROUZOUL qui est volontaire mais également aux anciens membres du Conseil.

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT D'ÉCOLE

Le Conseil Général vient de confirmer l'inscription de la Commune dans la procédure de Convention d'Aménagement d'École qui permet une réflexion en amont sur l'agrandissement de l'établissement et des aides techniques et financières pour sa réalisation. Cette convention prévoit l'installation d'un Comité de Pilotage dont la composition est fixée par le Conseil. Outre le représentant de l'Inspecteur d'Académie, du Président du Conseil Général (les services de celui-ci et du CAUE qui en sont membres d'office), le Conseil décide d'y intégrer un représentant des enseignants, des parents d'élèves, du personnel communal de l'école et des services techniques.

EMBAUCHE D'UN SAISONNIER AUX SERVICES TECHNIQUES

La période de mai à octobre implique des tâches techniques nombreuses et denses (tonte, entretien des espaces verts, fêtes, manifestations...) qui justifient l'augmentation ponctuelle du nombre d'agents des services techniques. Le Conseil donne son accord pour l'embauche d'un agent saisonnier pendant ces 6 mois. Il sera fait appel en priorité à la personne qui a déjà effectué ce travail l'année dernière car elle avait donné entière satisfaction. Le Maire informe le Conseil à cette occasion du départ à la retraite d'un agent de maîtrise au mois de novembre et propose de réfléchir d'ici là à son remplacement.

DECISIONS MODIFICATIVES DE BUDGETS

À la suite d'erreurs de saisie informatique il convient de régulariser par des décisions modificatives les budgets primitifs pour 2008 de :

1. la Commune

diminution de 30.000 € en dépenses (article 6068) et en recettes (article 722) de fonctionnement

2. la Croix de Galétrie

suppression de l'excédent reporté à tort en investissement ce qui modifie le budget de la façon suivante :

section de fonctionnement :

✓ recettes - article 7015	+ 25.205,82 €
✓ dépenses- article 71355/042	+ 22.205,82 €

section d'investissement :

✓ recettes - chapitre 001	- 43.693,17 €
- article 3555:040	+ 25.502,82 €
✓ dépenses - chapitre 001	+ 42.380,82 €

FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'EQUIPEMENT DES COMMUNES

Michel HILAIRE précise au Conseil ce qu'est le FDAEC, spécifique au département de la Gironde, et l'aide qu'il apporte en particulier aux petites communes pour réaliser des investissements non subventionnés par ailleurs. Les critères de répartition qu'il propose d'appliquer pour le Canton sont : 25 % en fonction de la voirie communale, 50 % en fonction de la population, 25 % en fonction de l'effort fiscal. Il est également appliqué une formule de lissage afin de tenir compte des modifications importantes dans les critères et conserver une certaine équité dans les attributions financières. Une réunion avec l'ensemble des maires du canton a été organisée par Michel HILAIRE le 17 avril pour valider ces critères. Pour Saint Pierre d'Aurillac la somme totale allouée sera de 18.679,67 €.

LIGNE DE TRÉSORERIE

Bien que faisant partie des compétences déléguées par le Conseil au Maire, la question du contrat de ligne de trésorerie est soumise par celui-ci à l'accord du Conseil. Cette ligne de 100.000 € permet de faire face aux décalages entre rentrées financières (12^{me} des taxes chaque mois, versement des subventions...) et paiements des factures et des agents. Le Conseil donne son accord pour la signature par le Maire du contrat de prêt correspondant.

RÉGIES DE RECETTES

Le Maire propose de distinguer les recettes du marché forain et des gîtes communaux de la régie existante pour les locations diverses (restaurant scolaire, tentes de cérémonies, sonorisations...). Le Conseil donne son accord à la création de 2 régies de recettes pour :

- ✓ les encaissements du marché forains
- ✓ les encaissements des locations des gîtes communaux

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 20



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2008

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Francis DUSSILLOLS - Sandra GALLINARO - Thierry GRASSET - Michel HILAIRE - Anne Marie JUCLA - Francis LACROIX - Paulette LAPRIE - Vincent LAPUYADE - Anne LARROUY - Pascal ROUZOUL - Any TACH - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne-Marie JUCLA.



Le compte rendu de la séance du 4 avril 2008 est adopté à l'unanimité après quelques modifications de forme.

INFORMATIONS DIVERSES

CALENDRIER

- ✓ *élections aux Conseils des Prud'hommes* : elles auront lieu le mercredi 3 décembre 2008 ; les listes électorales ont été reçues et sont en cours de vérification. Il est rappelé que les demandeurs d'emploi peuvent s'inscrire pour désigner les représentants des salariés aux Conseils des Prud'hommes mais doivent faire la démarche.

REMERCIEMENTS

Le Conseil est informé du prêt de la salle des fêtes à l'entreprise JALADON (FFI) pour une formation du personnel aux règles de sécurité et des remerciements reçus à cette occasion.

ASSAINISSEMENT

Une habitante du lotissement Le Bois du Livey a eu récemment un problème avec l'assainissement et a fait appel à une entreprise privée pour un débouchage de canalisation. Elle demande aujourd'hui le remboursement de la facture de 110 € car l'intervention était sur le réseau public. Il est rappelé que les interventions sur le domaine public en matière d'assainissement relèvent de la compétence exclusive de la Mairie et de la société fermière, à savoir VÉOLIA qui a la responsabilité du bon fonctionnement du réseau. Dans le cas concerné, ni la mairie, ni le fermier n'ont été prévenus. Le Conseil est étonné que l'entreprise privée (connue et sérieuse) se soit permis d'intervenir sur le réseau public. En tout état de cause la Commune ne peut prendre en charge la dépense puisqu'elle est comprise dans le contrat de concession et donc elle n'aurait pas eu à la payer si le fermier était intervenu. Francis DUSSILLOLS est chargé par le Conseil de vérifier ce qui a été réellement fait sur le réseau, d'en prévenir VÉOLIA et de contacter l'intéressée pour lui communiquer la position du Conseil sur ce remboursement qui n'est pas possible et, de plus, constituerait un précédent risqué.

SERVICES PUBLICS

L'attention du Conseil a été attirée par plusieurs courriers sur l'accélération des atteintes portées depuis quelques mois aux services publics de la santé (milieu hospitalier et milieu rural), de la DDE, de la DDAF (agriculture et forêt), des services vétérinaires, du trésor public et des impôts... C'est un arsenal de démantèlement qui se met en place à tous les niveaux et le Conseil est très inquiet de cette accélération.

BORDS DE GARONNE

Michel HILAIRE informe le Conseil de l'avancée du projet d'hébergement touristique avec le Comité d'Entreprise d'EDF sur l'ancien camping et les gîtes. Un bureau d'études a été mandaté par la CAS-EDF sur ce projet en lien avec les viticulteurs pour mettre en valeur le territoire, son histoire, ses productions... Il examinera également le problème juridique que posent la zone inondable et les types d'hébergement pouvant y être installés.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

En marge de la dernière réunion du Comité de Bassin Adour Garonne le projet de coopération sur la question de l'eau avec Tubas (Palestine) a été examinée. Une réunion aura lieu en juin pour préparer une délégation qui comprendra des élus de St Pierre d'Aurillac. Le Maire, Michel HILAIRE, Francis DUSSILLOLS, Sandra GALLINARO, Anne-Marie JUCLA, Anne LARROUY et Francis LACROIX sont intéressés par cette question et y participeront.

SITUATION EN PALESTINE ET AU TIBET

- ✓ *Palestine* : de mauvaises nouvelles sont parvenues d'Al Qarara et d'Ibrahim Khashan en particulier qui, après la perte d'un de ses fils il y a quelques mois, a eu un autre fils tué et un grièvement blessé lors d'une incursion de l'armée israélienne. Des enfants, des femmes et des jeunes meurent chaque jour dans la bande de Gaza dans l'indifférence totale du monde entier et le Conseil en est très inquiet. Il soutient le peuple palestinien dans une démarche de paix comme cela a été dit par le Maire lors de la Journée de la Déportation le 27 avril.
- ✓ *Tibet* : dans la même démarche le Conseil s'inquiète de la situation du peuple tibétain que la Municipalité n'a pas attendu les JO pour soutenir puisque voilà plusieurs années que le drapeau tibétain est accroché dans le hall de la mairie.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX MACARIENS

Il est fait par les délégués un compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire qui a adopté le budget avec des conséquences sur le fonctionnement du centre de loisirs. La fréquentation a beaucoup augmenté et le chiffre de l'année dernière à la même époque (avant les vacances de Pâques) est déjà dépassé de plus de 250 journées/enfants. La discussion en Conseil Communautaire a abouti à la proposition de fermer plusieurs semaines cet été afin de réduire le coût de fonctionnement. Le Conseil s'oppose à une telle proposition qui priverait les enfants d'accueil, gage pourtant de lien social et d'intégration. Il lui semble difficile d'accepter de nouvelles populations, d'en prendre les impôts et de dire en même temps que le service rendu diminue voire est supprimé. De plus il estime qu'il est possible d'envisager d'autres formes d'économies comme celles liées au bâtiment du centre de loisirs actuellement loué à la Commune qui est prête à le remettre en totalité à la Communauté de Communes et

même à payer un loyer pour l'activité périscolaire qui y est organisée (avant et après la classe) sous sa responsabilité. La loi prévoit qu'un transfert de compétence entraîne transfert des bâtiments et propose que ce soit la solution appliquée pour AVL. Par ailleurs il affirme qu'avant d'accepter de fermer une partie de l'été il convient de se battre pour obtenir le financement par la CAF de l'augmentation de fréquentation qui est, de fait, plutôt une bonne chose. Pour assurer un encadrement de qualité et sa pérennisation et pour éviter que les enfants se retrouvent dans la rue, il serait plus judicieux au contraire d'ouvrir plus largement le centre de loisirs, surtout si les élus affichent la priorité à l'enfance comme cela a été affirmé pour le canton. Le Conseil mandate Jean CORBANÈSE qui participe à la commission n° 6 pour défendre ce point de vue.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est fait un compte rendu de chaque réunion des commissions municipales qui sera diffusé à ses membres et aux autres responsables de commissions, le Conseil préférant être informé verbalement à chaque séance afin de favoriser le dialogue et le débat.

✓ **Commission Action Sociale**

Sandra GALLINARO est mandatée par le Commission pour faire le compte rendu de la discussion qui a eu lieu le 21 avril. Cette commission traitera des sujets généraux et le CA du CCAS des cas particuliers. Ce dernier se réunira tous les 2 mois (le jeudi qui suivra le Conseil Municipal). La Commission propose de désigner comme membres du CA du CCAS : Pascal CABROL, Monique MEZZA-MEGOUD, Monique GUICHENEY et Monique DUBROCA. Elle a également abordé la question du service des aides ménagères et du projet de regroupement au sein de l'UDCCAS (Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale) pour satisfaire aux critères du Conseil Général quant au remboursement des heures d'APA. Michel HILAIRE fait l'historique de cette question qui nous oblige à des dispositions puisque le seuil des 35.000 heures de "viabilité" posé par le département n'est pas atteint à St Pierre d'Aurillac. La Commission propose enfin que les démarches qui étaient confiées à la "Commission Élargie" du CCAS qui n'a jamais fonctionné au cours du dernier mandat, soient prises en charge directement par le Conseil quartier par quartier (cadeau et livret de caisse d'épargne aux nouveaux nés, chocolats aux personnes âgées qui ne sont pas venues au repas offert par la Municipalité... Par ailleurs tout le Conseil s'impliquera dans les manifestations habituelles : repas des personnes âgées, repas avec le personnel municipal, repas du lundi soir de la fête avec les bénévoles, repas du 14 juillet, kermesse du Club Éternel Été.

✓ **Commission Vie Associative**

Un courrier a été adressé à tous les présidents d'associations pour les informer de l'existence de cette commission et de la liste de ses membres. Un autre les préviendra des dispositions prises par la CDC pour le prêt du matériel (tentes et sono). La question des subventions attribuées aux associations a également été abordée. Un problème semble se poser quant aux lotos du lundi soir qui ne reposent plus que sur 4 associations et il faudra en rechercher les raisons avec elles. Le Conseil est informé de l'organisation des festivités pour la très prochaine venue des Lorrains.

✓ **Voirie et Réseaux Divers**

La première réunion a permis de faire un tour d'horizon des équipements et leur état. Une visite des voies aura lieu le 22 mai à 18h et le travail sur les priorités et les projets ne pourra commencer qu'après. Le "gros" projet en cours est bien sûr l'assainissement avec la

construction de la station d'épuration. Par ailleurs Anne LARROUY travaillera sur les économies d'eau de la Commune.

✓ **Citoyenneté**

Cette commission s'est réunie 2 fois et a décidé de maintenir ce qui est déjà fait (Petit Journal) et d'avancer sur :

- le site internet à partir d'une arborescence arrêtée pour une mise en ligne, si possible avant l'été.
- le "Conseil Citoyen" pour lequel une base de "charte de fonctionnement" a été élaborée. Le Conseil propose qu'il y ait une première réunion de toutes les personnes intéressées en juin, que le fonctionnement soit discuté et arrêté en commun et que la première réunion ait lieu en septembre.

✓ **Bâtiments Communaux**

La première réunion a été consacrée à lister les bâtiments et informer la commission de leur utilisation, de leur état, des problèmes. Comme pour les VRD il y aura une visite organisée avec Pascal ANDISSAC et le travail sur les priorités et les projets commencera ensuite.

✓ **Finances**

Elle ne s'est pas encore réunie mais la situation budgétaire au 1^{er} mai fait dire à Michel HILAIRE que l'augmentation des impôts votée par le Conseil ne suffira pas pour tous les projets et les commandes engagés.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Les élus délégués dans les différents syndicats intercommunaux que ce soit au nom du Conseil ou au nom de la Communauté de Communes rendent compte au Conseil des réunions qui ont eu lieu.

✓ **SICTOM**

Philippe DELIGNE a participé à la réunion d'élection du président, des vice-présidents et du bureau. La procédure quelque peu expéditive et peu transparente l'a pour le moins étonné, surtout quand on connaît les enjeux financiers et environnementaux de ce secteur d'activité. Les compétences respectives du SICTOM et de l'USSGETOM sont rappelées. Il est précisé que ce syndicat est maîtrisé dans son fonctionnement par les élus du Langonnais même si Alain DUBROCA en était vice président.

✓ **SISS**

Même remarque sur la désignation du président et des vices présidents. Philippe DELIGNE et Anne Marie JUCLA ont été pris un peu au dépourvu lors de l'élection d'Anne Marie JUCLA comme vice présidente et ont eu le sentiment qu'il s'agissait plus de cooptation que d'élection.

✓ **SIA Saint Macaire**

Ce syndicat a été repris en mains par M. BELLARD le Maire de Pian sur Garonne dans une situation difficile quant à sa gestion et le suivi financier et administratif. De plus 3 communes qui, comme Saint Pierre d'Aurillac, y ont adhéré pour le SPANC semblent vouloir se retirer.

✓ **SIAEPA Caudrot**

Anne LARROUY et Denis VIMENEY rendent compte de la 1^{ère} réunion au cours de laquelle Roland LAPORTE, Maire de Caudrot, a été réélu Président. L'une participera à la Commission des Finances et l'autre à la Commission d'Appel d'Offres. Apparemment il leur a été laissé entendre que le fonctionnement était simple, avec peu de réunions.

LETTRE DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE

Il a répondu à la déclaration du Conseil sur la journée du 21 mars 2008 et le Conseil estime que sa réponse est floue, banale et ne comporte aucune ouverture au dialogue ou à la coopération.

ORDRE DU JOUR

INSCRIPTIONS SCOLAIRES D'ENFANTS DOMICILIÉS HORS COMMUNE

Le Maire, saisi récemment de plusieurs demandes, rappelle au Conseil l'historique de cette question et les raisons pour lesquelles le Conseil précédent avait décidé de refuser toute inscription d'élève domicilié hors de la Commune sauf dans les cas strictement prévus par la loi. Après discussion le Conseil décide à l'unanimité de maintenir cette position.

TRÉSOR PUBLIC

Le Conseil, sur proposition du Maire, décide de n'autoriser les poursuites par le percepteur des débiteurs de la Commune que pour la lettre de relance et le commandement, toute poursuite contentieuse amenant à une saisie sera examinée cas par cas. Le Conseil décide d'allouer au Percepteur l'indemnité de conseil et de budget prévue par la loi. Monsieur Jean Paul MANZANO, percepteur de Langon, a récemment rencontré le Maire. Outre les 2 questions sur lesquelles le Conseil doit prendre position, ils ont abordé le devenir des services fiscaux et du trésor public, les risques de fusion - privatisation, la suppression de la différence entre ordonnateurs et comptables...

MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION

Il est rappelé la procédure engagée il y a plusieurs années et l'appel d'offres lancé en octobre 2007 pour la construction de cette station de 1.500 équivalents/habitants. Seules 2 entreprises ont déposé une candidature et après examen puis négociation par les services de la DDAF, chargés d'une mission d'assistance, c'est la société SAUR (TOULOUSE BALMA) qui a été retenue pour un montant de travaux de 763.239,65 € HT soit 912.834,63 € TTC. Le Conseil autorise le Maire à signer ce marché et tous les documents qui y auront trait.

A cette occasion Francis DUSSILLOLS informe le Conseil que la subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui avait été remise en cause semble pouvoir être attribuée à la Commune. Cela réduira d'autant le recours à l'emprunt mais ne suffira pas pour éviter une augmentation du coût de revient du m³ assaini. Le prochain conseil examinera l'augmentation de la part de la collectivité dans ce coût et en fixera le montant à compter du 1^{er} juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 40

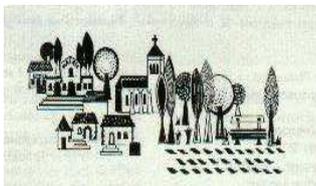
Samedi 17 mai 2008 : La Maiade

Beaucoup de monde place de la mairie



Les élus hissent le pin





COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2008

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Sandra GALLINARO - Thierry GRASSET - Anne Marie JUCLA - Francis LACROIX - Paulette LAPRIE - Vincent LAPUYADE - Anne LARROUY - Pascal ROUZOUZ - Any TACH - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Michel HILAIRE – Francis DUSSILLOLS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Any TACH.



Le compte rendu de la séance du 2 mai 2008 est adopté à l'unanimité après quelques modifications de forme.

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord pour ajouter une question à l'ordre du jour sur l'action menée conjointement avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne et l'ACAD à TUBAS en Palestine. La question est ajoutée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

GARONNE

Un conseiller a constaté un puisage dans la Garonne et souhaite qu'on vérifie sa légalité et l'utilisation qui en est faite.

MILLE CLUB

Cet équipement est en mauvais état ce qui n'incite pas à son respect par les utilisateurs. Pour des raisons de sécurité la porte doit être changée et un devis a été demandé.

JEAN REDON

Un administré a signalé que le mur de pierre près de chez lui avait été dégradé et le Conseil demande à ce qu'il soit réparé dès que cela sera possible.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Une habitante a signalé la divagation de chiens qui détériorent les sacs poubelles sortis par les habitants. Ce problème est signalé plusieurs fois par an et certains riverains demandent à ce qu'on fournisse des conteneurs. Le Conseil rappelle que le ramassage des ordures ménagères est de la compétence du SICTOM du Langonnais qui regroupe de nombreuses communes et qui a opté pour le ramassage par sacs poubelles. Une seule commune ne peut changer de système unilatéralement. Par contre de nombreux habitants se sont dotés de conteneurs et l'information sera diffusée dans le « petit journal » que le SICTOM en vend (35 € pour 120 litres et 40 € pour 240 litres). La question de la modification du ramassage par conteneurs sera reposée au SICTOM. A cette occasion il est signalé que le bac à roulettes des boîtes métalliques situé près du restaurant scolaire devrait être remplacé par un conteneur spécial.

BLEUETS MACARIENS

Lors de l'assemblée générale des Bleuets Macariens, il a été signalé que les douches du stade n'avaient plus assez de pression. Pascal ANDISSAC a constaté un problème de tartre et l'installation serait à refaire. Pour faire des économies d'eau, il faudrait repenser le système et dans un premier temps mettre des paillasons métalliques à l'entrée des vestiaires afin de nettoyer les crampons car ce n'est pas judicieux de laver toute cette terre sous la douche. Au sujet des économies d'eau le Conseil demande à ce que soit étudiée la possibilité d'équiper le puits de l'airial du dépôt d'une pompe afin de pouvoir utiliser cette eau pour les travaux des services techniques.

RALLYE DES COTES DE GARONNE

Lors du rallye en mars dernier le chemin de la Magdelaine a été endommagé et l'estimation de la DDE pour le remettre en état s'élève à 6.000 €, somme que l'ASA du Circuit de Mérignac, organisatrice du rallye, trouve trop importante et refuse de payer. Malgré une rencontre sur place il n'a pas pu être trouvé de solution mais le Conseil maintient sa position, les organisateurs étant responsables des dégradations.

PERSONNEL COMMUNAL

Françoise CASSAGNE faisant le travail de la DGS avec efficacité pendant son arrêt maladie et compte tenu de sa technicité en matière informatique et de communication, le Maire informe le Conseil qu'il a décidé de lui accorder une NBI de 15 points. Ses conditions de travail (à l'accueil) ne sont pas idéales lorsqu'elle prépare le « petit journal » ou travaille sur le futur site internet. Le Conseil demande à ce qu'une solution soit trouvée pour qu'elle puisse s'isoler et travailler au calme, peut-être en aménageant un bureau à l'étage.

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT D'ÉCOLE

Cette convention avec le Conseil Général va commencer par l'installation du Comité de Pilotage dont la première réunion aura lieu le 19 juin 2008 à 17 heures avec le CAUE, le Conseil Général, l'IEN, les parents d'élèves, la Directrice de l'école, le Maire et des élus de la Commission École-Enfance-Jeunesse. Son objectif est l'agrandissement et la restructuration de l'école en prenant en compte son environnement immédiat.

ASSAINISSEMENT

- ✓ La DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) est venue contrôler les installations d'assainissement et nous a transmis le compte rendu, celui-ci est à la disposition des élus qui veulent le consulter.
- ✓ SIA de la Région de Saint Macaire : Alain BELLARD a été élu Président et Francis DUSSILLOLS Vice-Président. Les nouvelles normes en matière d'assainissement non collectif ont été présentées lors de la dernière réunion.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Elles auront bien lieu à l'automne et le Maire explique le mode de scrutin par grands électeurs (suffrage indirect). Il sollicite le Conseil pour connaître d'éventuels candidats sachant que 3 titulaires et 3 suppléants devront être élus par le Conseil. Six candidats se proposent : Jean CORBANESE, Francis LACROIX, Thierry GRASSET, Anne LARROUY, Any TACH, Pascal ROUZOUL.

LOUVIE JUZON

Le Maire de Louvie Juzon a demandé à louer le « collectif » du moulin pendant les travaux de l'école et la construction d'une crèche, pour y déplacer une salle de classe au rez-de-chaussée. Il se propose même de mettre une barrière le long du Gave comme cela avait été demandé par l'Académie pour agréer le Moulin à l'accueil des classes vertes. Le conseil est d'accord si cela ne prive pas nos associations de fréquentation et décide de lui proposer de pouvoir l'occuper le week-end si c'est nécessaire.

AUGMENTATION DU PRIX DU GAZ ET DES MATIÈRES PREMIÈRES

Depuis 2004 le gaz a augmenté de 35 %. Patrick TAUZIN demande qu'une motion soit prise en faveur des pêcheurs, des routiers et des agriculteurs du fait de l'augmentation des carburants. Il fera une proposition de texte au Conseil après y avoir travaillé avec Francis LACROIX et Thierry GRASSET.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX MACARIENS

- ✓ **Gens du Voyage** : Patrick TAUZIN et Sandra GALLINARO ont assisté à la réunion du Comité Syndical du Syndicat des Gens du Voyage et ont éprouvé des difficultés par manque d'information puisqu'ils ne sont pas, à la différence des autres, délégués de la CDC. Ils demandent donc à être intégrés à la Commission des Gens du Voyage de la CDC et contact sera pris avec la Présidente à ce sujet. Any TACH a assisté à une réunion à la Sous Préfecture concernant l'école Django Reinhardt de Toulenne qui devrait fermer à court terme. Il y aura une réunion de travail regroupant l'Inspection Académique, la Sous Préfecture, les parents d'élèves, les enseignants, le Président et les Vice-Présidents du Syndicat sur cette question qui a suscité une importante discussion. En ce qui concerne le Syndicat il y a eu détournement de fonds, des sanctions vont être prises et la cotisation va augmenter.
- ✓ **SISS** : Anne Marie JUCLA ne fera pas partie de la commission finances mais de la commission technique.
- ✓ **Culture et Sports** : Jean CORBANÈSE étant Vice-Président de cette commission, il a proposé à ses membres de partager la culture et le sport. Cette première réunion a fait le recensement des structures et de leur situation. Les terrains de foot et de tennis ne sont pas tous en bon état car l'entretien revient très cher. La question a été posée de savoir si c'est à la CDC de prendre cela en charge ou s'il faut créer un syndicat. A titre d'exemple les Bleuets Macariens coûtent 19.000 € par an à la Commune de St Pierre d'Aurillac. Il a été également évoqué les moyens de faire des économies d'énergie.
- ✓ **Le Pays** : la mise en place d'un Schéma de Services à la Population ainsi que des Conventions d'Objectifs se préparent. Les CDC devront suivre la charte si elles veulent bénéficier de subventions.
- ✓ **CLSH** : la CDC avait évoqué la possibilité de fermer les CLSH une semaine cet été pour limiter les dépenses, mais après études avec la CAF, il s'avère qu'ils toucheraient les mêmes subventions que l'année précédente, donc les centres de loisirs resteront ouverts tout l'été.
- ✓ **Voirie** : « il n'y a rien de particulier à signaler, le Président s'occupant de tout ». Certaines communes ont évoqué la possibilité de faucarder elles mêmes leurs chemins du fait que cette année et compte tenu des conditions climatiques, l'herbe pousse très vite.

- ✓ **Finances** : Les représentants de St Pierre d'Aurillac ont proposé de céder le bâtiment du Centre de Loisirs à la CDC pour réaliser des économies. Les communes de la CDC devraient passer en Taxe Professionnelle Unique car, après un audit, il s'avère que la CDC manque de financements. Lors d'une réunion le 11 juin prochain, un technicien viendra expliquer la démarche à suivre ; ce qui permettrait une dotation plus importante de la part de l'Etat.
- ✓ **Tourisme** : Lors de la réunion de la commission, il y a eu présentation du schéma. Pour augmenter les finances il faudrait créer une taxe de séjour. L'association « Tourisme des Coteaux Macariens » a pour Vice-Président M. BENITO de Caudrot (non élu au Conseil Municipal), pour Secrétaire Mme BARRERE élue à St Martial et pour Trésorière Mme FAVARD élue à St André du Bois. Mme LASSARADE élue à St Macaire fera aussi partie du Conseil d'administration de cette association. L'OTEM met à disposition de l'association un animateur pour l'accueil. Cette année les Marchés de Pays auront lieu les 18 et 25 juillet et les 8 et 15 août.

COMMISSIONS MUNICIPALES

La Commission Citoyenneté a arrêté un projet de charte du futur Conseil Citoyen. Une réunion pour sa mise en place a lieu le vendredi 13 juin à 18 h 30 à la salle des fêtes et tous les élus y seront présents.

REFORME DU LIVRET A

L'ouverture du livret A à toutes les banques comporte un danger pour les Caisses d'Épargne et pour La Poste mais surtout pour le financement du logement social que ce livret alimentait. Le Conseil est inquiet sur le développement de ce type de logements qui est déjà insuffisant aujourd'hui voire même sur son devenir avec les conséquences dramatiques de la « privatisation » totale de ce secteur.

MATÉRIEL POUR LES ASSOCIATIONS

Le Conseil décide de l'achat d'une plancha qui sera gérée par le Comité des Fêtes pour les associations de la Commune, selon le devis de M. PETURAUD pour 1.200 € TTC. Un barbecue a également été commandé à D.BALANS.

ORDRE DU JOUR

TIRAGE AU SORT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE DES JURÉS D'ASSISES POUR 2009

A partir de la liste électorale, ont été tirés au sort : Mme Sophie MESURE, M. Bernard COUTHURES et M. Arnaud SAINT MARC. Ils seront prévenus du rôle important et obligatoire des jurés d'Assises par un courrier du Maire.

TARIF DES GITES COMMUNAUX POUR 2009

Après examen de l'évolution des tarifs ces dernières années, le Conseil décide de les augmenter de 5 % à partir du 1^{er} janvier 2009 soit :

✓ Le week-end (2 nuits) quelle que soit la saison	= 92 €	
✓ Une nuit supplémentaire	= 46 €	
✓ Juillet & août	la semaine = 299 €	le mois = 833 €
✓ Juin & septembre	la semaine = 278 €	le mois = 729 €
✓ Basse saison	la semaine = 199 €	le mois = 486 €

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La fixation des tarifs pour l'année scolaire 2008/2009 donne lieu à un débat compte tenu de l'augmentation du coût de revient d'un repas entre 2006 et 2007 à partir des comptes administratifs. A cette occasion la question est posée du paiement au coût réel du repas par les enfants scolarisés à St Pierre d'Aurillac mais domiciliés dans une autre Commune. Le Conseil demande à ce que cette question soit examinée lors de sa prochaine séance avec des précisions complémentaires en particulier sur les tickets non payés.

NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

Le coût de cette construction et de son fonctionnement va modifier les conditions d'affermage et le Conseil doit connaître précisément ces conséquences. Il décide donc de confier une mission d'assistance complémentaire aux services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour l'aider dans les choix et les négociations qu'il aura à mener dans les 2 ans à venir. Le coût forfaitaire de cette mission est fixée à 540 € HT soit 645,84 € TTC qui seront pris sur les crédits inscrits au budget du service assainissement à l'article 2315.

AVANCEMENT DE GRADE DU PERSONNEL COMMUNAL

La nouvelle réglementation a supprimé les quotas d'avancement de grades et a donné compétence au Conseil pour les fixer collectivité par collectivité. De ce taux dépend le nombre d'agents pouvant, après une certaine ancienneté dans un grade, accéder au grade supérieur avec une nouvelle possibilité d'échelle de rémunération de façon à ce que sa carrière ne soit pas bloquée. Après avoir recueilli l'avis du Comité Technique Paritaire (Centre de Gestion), le Conseil décide de fixer ce taux à 100 % de façon à faciliter les promotions statutaires.

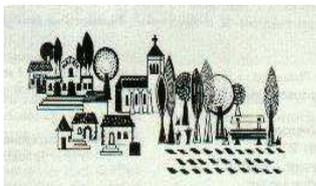
SERVICE MINIMUM À L'ÉCOLE

À l'occasion des dernières grèves d'enseignants et de fonctionnaires, l'Inspecteur d'Académie a de nouveau sollicité le Maire pour l'instauration d'un service minimum d'accueil des enfants. Le Conseil maintient la position prise par les élus précédents et refuse toute mise en place de ce service qui constitue une atteinte au droit de grève doublé d'un transfert de charges sur les communes.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Michel HILAIRE est en délégation à TUBAS en Palestine pour inaugurer le château d'eau réalisé avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Fargues de Langon et St Pierre d'Aurillac. Il a fait parvenir de ses nouvelles et annonce son retour pour le 7 juin après avoir pris divers contacts pour organiser des relations thématiques avec TUBAS. Cette action a pu se réaliser grâce à l'apport de l'ACAD, association non gouvernementale, et de son réseau sur place. Le Maire propose au Conseil de passer une convention avec l'ACAD pour la poursuite de cette action de coopération décentralisée et pour que la subvention de 22.500 € que le Ministère des Affaires Étrangères a allouée à la commune de St Pierre d'Aurillac soit versée directement à cette association. Le Conseil autorise le Maire à signer ce document.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2008

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE – Francis DUSSILLOLS - Sandra GALLINARO - Thierry GRASSET – Michel HILAIRE - Anne Marie JUCLA - Francis LACROIX - Paulette LAPRIE - Vincent LAPUYADE - Anne LARROUY - Pascal ROUZOUL - Any TACH - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne LARROUY.



Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil d'entendre deux représentants de la CGT au sujet de la situation des services hospitaliers publics en Sud Gironde. Messieurs André ROYER et Christian SIMON font un rappel de la démarche engagée à la suite du rapport Larcher et du comité de pilotage mis en place pour le regroupement des structures de soins privées et publiques sur le territoire (120.000 personnes). Le travail réalisé par ce Comité qui ne comprend pas de représentant des élus, confirme aujourd'hui les craintes des syndicats. Les structures et les moyens matériels doivent être regroupés afin de « respecter un seuil de rentabilité » dans une seule entité juridique qui pilotera l'ensemble. Cette notion de rentabilité des actes de soins constitue une remise en cause du service offert à toute la population du Sud Gironde. Après la disparition de services entiers comme à l'hôpital de La Réole, c'est la disparition de la chirurgie publique à Langon qui est programmée ainsi que l'orientation vers le médico-social de l'offre publique de soins à Langon et à Cadillac. Il est prévu dans cette nouvelle organisation le regroupement sur un seul plateau technique des services privés et publics ce qui pose d'importantes questions sur l'égalité de l'accès aux soins pour tous. La présentation qui est faite de la situation actuelle du secteur de la santé dans le Sud Gironde par le cabinet d'études choisi par l'État manipule la réalité (population du territoire volontairement sous estimée, recensement des équipements prenant en compte du matériel promis mais non reçu, seuil d'efficacité des chirurgiens calculé au nombre d'actes...) pour une image idyllique du projet de restructuration. Ce qui est inadmissible aujourd'hui c'est que de nombreuses spécialités ne sont pas offertes en milieu public comme l'ophtalmologie, la pédiatrie, les dialyses, les chimiothérapies, réanimation, neurologie... L'objectif d'une politique de santé doit être une véritable offre de soins et non de renvoyer les populations vers Bordeaux. Pour le Sud Gironde ce qui est proposé est une perte sèche de services et une réduction de moyens. Les élus et la population n'ayant pas été associés, diverses organisations syndicales, associatives et politiques se sont regroupées dans un « collectif de défense des services hospitaliers publics en Sud Gironde » qui informe et mobilise contre la mise en place de ces mesures et il est donné lecture de son dernier communiqué. En rencontrant les Conseils Municipaux et les Communautés de Communes, le but de ce Collectif est d'élargir la prise de conscience que la population va être privée de soins de proximité avec de graves conséquences et d'associer celle-ci à ses actions. Les documents remis par les intervenants seront transmis à l'ensemble du Conseil.



Le compte rendu de la séance du 6 juin 2008 est adopté à l'unanimité après quelques modifications de forme.

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil décide à l'unanimité d'ajouter 2 questions à l'ordre du jour :

- ✓ Fixation de la part collectivité du tarif de l'assainissement collectif
- ✓ Fixation du tarif de l'accueil périscolaire

INFORMATIONS DIVERSES

LES ARROCS

Il y a plusieurs années l'enfouissement des réseaux avait été envisagé et Francis LACROIX souhaite savoir s'il est possible de relancer ce dossier. Michel HILAIRE fait un rappel historique de ce projet qui n'avait pas pu aboutir après des réunions avec les riverains, les solutions techniques avec mise en place d'un transformateur en haut de la falaise et maintien d'un seul poteau en bas posant des problèmes divers. Les subventions possibles alors n'étant plus de mise depuis la privatisation d'EDF il paraît difficile de relancer le dossier. Cependant certains poteaux sont détériorés et ils devront être signalés à EDF et France Télécom.

INFORMATION MUNICIPALE

D'anciens habitants de St Pierre d'Aurillac actuellement à la Maison de Retraite de Saint Macaire ont fait part à des élus de leur plaisir à recevoir le « Petit Journal » qui leur permet de garder un lien avec leur Commune.

CONSEIL GÉNÉRAL

Le Président du Conseil Général a informé le Maire des difficultés rencontrées pour obtenir de l'État la compensation des charges financières liées aux transferts de compétences dans le cadre de la décentralisation (solidarité nationale comme l'aide aux personnes âgées et aux handicapés). Le « manque à gagner » sur les exercices 2004 à 2007 est de 109 millions d'euros soit 27 millions par an malgré les promesses du Gouvernement.

DEMANDE DE L'INSTITUT BERGONIÉ

Cet établissement hospitalier à but non lucratif reconnu d'utilité publique sollicite une subvention de la Commune pour améliorer l'accompagnement de proximité aux patients en traitement. En lien avec le sujet abordé en début de séance, le débat s'engage au sein du Conseil sur une telle aide qui ne pourrait être que minime compte tenu des moyens de la Commune. Il est évident que cette fondation apporte un véritable service de qualité pour les soins aux personnes atteintes d'un cancer et son utilité n'est aucunement remise en cause dans la discussion. C'est sur le principe de substitution à l'État pour financer le fonctionnement de telles structures et sur les critères d'attribution des subventions (associations ou organismes privés organisés localement) que porte la discussion. Une réponse négative sera donnée à cette demande.

CALENDRIER

- ✓ Dates de réunion du Conseil Municipal : 7 novembre et 5 décembre 2008.
- ✓ Délégation de la Ville de Tubas (Palestine) : du 8 au 13 octobre 2008

PLAQUES MINÉRALOGIQUES

Martine FAURE, députée, a attiré l'attention du Maire et du Conseil sur la suppression à compter du 1^{er} janvier 2009 de la référence au département dans les numéros des plaques minéralogiques. Elle propose qu'une plaque portant le nom de la Commune et le n° du département soit accrochée sous le panneau d'entrée de la Commune pour marquer l'hostilité du Conseil à cette mesure. Le Conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande.

REMERCIEMENTS

- ✓ Des Bleuets Macariens pour l'aide apportée par la Commune au cours de la saison 2007-2008

ORDRE DU JOUR

CONSEIL D'ÉCOLE DU 5 JUIN 2008

Il est fait un compte rendu de cette réunion qui a commencé par la confirmation de la fermeture à clé des portails de l'école et l'installation d'une sonnette pour les parents en retard. Les autres points abordés étaient informatifs et n'ont pas donné lieu à discussion. Au sujet de la sortie à 12 h ou 16h30, le Conseil rappelle la loi précisant que les élèves de primaire ne sont pas remis aux parents mais peuvent sortir seuls de l'école. Il est donc normal que le portail de l'école élémentaire soit ouvert aux heures de sortie.

COMMISSIONS MUNICIPALES

- ✓ Finances : la Commission a fait le point à mi exercice de la situation budgétaire et consacra sa prochaine réunion au budget du service assainissement en raison des importants investissements prévus en 2008-2009 et au budget du CCAS pour mieux comprendre son fonctionnement.
- ✓ VRD : le Conseil est informé de l'avancement du dossier de la future station d'épuration dont le permis de construire devrait être déposé courant août, le démarrage réel des travaux étant prévu pour septembre / octobre. Il conviendra de penser que la chasse à l'alouette est ouverte à cette période et qu'un particulier chasse à proximité du lieu des travaux.

DÉLÉGUÉ DU CONSEIL À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Préfet a demandé qu'un élu soit désigné comme correspondant à la sécurité routière pour participer au renforcement de l'action locale et à la mobilisation des partenaires. Le Conseil désigne Anne-Marie JUCLA chargée de cette question au SISS.

CONVENTION AVEC LE SIVU DU RÉOLAIS

Ce Syndicat Intercommunal à Vocation Unique assure le transport des élèves vers les établissements secondaires du secteur du Réolais. Deux élèves habitant Saint Pierre d'Aurillac, il propose la signature d'une convention et la participation financière de la Commune pour 21 € par élève et par an. Le Conseil donne son accord et autorise le Maire à signer ce document.

UTILISATION DE L'ESPACE DU CAMPING ET DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS

Un habitant de Saint Pierre a demandé à organiser sur cet espace avec accès aux anciens sanitaires aménagés en salle, une fête le 30 août prochain. A l'occasion de l'examen de cette demande le Conseil souhaite poser la question de principe du devenir de l'espace et des locaux, sachant que le bâtiment d'accueil est réservé aux associations musicales de la Commune pour des répétitions. Michel HILAIRE informe le Conseil d'un projet en cours de réflexion pour l'amélioration de l'accueil touristique et la mise en place de roulottes en compléments des gîtes communaux. Tant que les différents contacts sur ce projet sont en cours il convient d'être prudent sur une affectation précise de l'espace et des bâtiments. Le Conseil estime que dans ce cadre un prêt à un particulier serait un précédent compliqué à gérer. Il confirme sa volonté de faire de l'ancien camping un lieu

pour tous mais ne peut, à ce jour, en arrêter les critères et les conditions d'utilisation ainsi que la délimitation des espaces. Il regrette mais ne peut donner un accord à la demande présentée pour le mois d'août.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX MACARIENS

- ✓ **SICTOM** : En lien avec la question évoquée lors d'un précédent Conseil du ramassage par bacs, Philippe DELIGNE précise que le SICTOM a déjà réfléchi à la mise en place de bacs de regroupement sur certains secteurs mais que cette solution semble très difficile à mettre en oeuvre dans les petites communes rurales. Cette modification pose de nombreuses questions quant à l'organisation de la collecte, la charge financière et la collectivité qui l'assumera ainsi que sur d'autres points matériels et techniques.
- ✓ **Gens du Voyage** : Patrick TAUZIN rend compte de la dernière réunion au cours de laquelle l'aire de Toulonne a été visitée. Les emplacements ont été réglés à 90% et une nouvelle secrétaire a été embauchée par le Syndicat. Le problème de l'école Django Reinhardt reste posé et les avis sont partagés sur son utilité, certains pensant qu'elle favorise la ghettoïsation, d'autres qu'elle prend en compte la spécificité de la scolarisation de ces enfants (11 enfants seulement sur les 57 de l'aire sont scolarisés).
- ✓ **SPANC** : la réflexion avance sur la régie et l'embauche d'un technicien pour effectuer le contrôle des installations individuelles d'assainissement. Il faut communiquer au syndicat un comptage précis des habitations concernées par ce contrôle afin de déterminer un tarif qui pourrait être, selon une 1^{ère} estimation, aux alentours de 10 € sous forme de redevance. La mise de fonds nécessaire à l'embauche du technicien pourrait être faite par les Communes. Deux d'entre elles souhaitent d'ores et déjà se retirer du syndicat estimant leur participation trop onéreuse au vu du coût du même service par une entreprise privée. Cela nécessitera une délibération de toutes les communes membres.
- ✓ **SIPHEM** : une récente visite des installations de Massugas a permis de voir la fabrication des plaquettes et d'être informé du coût pour les Communes d'une tonne à 30 % d'humidité (45 à 50 €) avec le choix d'introduire systématiquement dans les plaquettes 10 % de bois « récupéré ». Il s'avère que plus les Communes avancent sur des projets de chaufferies bois, plus les financeurs (État, ADEME...) semblent restreindre leurs aides. Le Conseil déplore ces promesses et engagements non tenus qui risquent de remettre en cause l'équilibre financier des projets en cours dont celui de St Pierre d'Aurillac.
- ✓ **Association Tourisme en Coteaux Macariens** : Il est rappelé les dates des 4 marchés de Pays et l'appel à des bénévoles pour la mise en place de celui du 15 août. Les animations et visites de l'été avec les viticulteurs font l'objet d'un planning mais l'association aimerait aller plus loin dans l'accueil touristique.
- ✓ **Culture et Sport (commission 7)** : lors de la dernière réunion elle a abordé la question de la culture et fait un inventaire de l'existant ainsi que des besoins des associations qui oeuvrent en la matière sur le canton. Ont également été abordés les points suivants : la lecture publique (bibliothèque, médiathèque, enquête sur les besoins), un site internet de la CDC, la musique, les projets d'animation culturelle en milieu scolaire.

- ✓ **Bâtiment du Centre de Loisirs** : La Communauté de Communes a proposé à Saint Pierre d'Aurillac de renouveler la convention de mise à disposition de bâtiments communaux pour les activités du centre de loisirs (maison du Tamon, 1000 Club et restaurant scolaire). L'estimation de la dépense correspondante prend en compte les fluides, diverses dépenses liées au bâtiment lui-même ainsi qu'un loyer de base. La somme pour 2007 est de 18.526,67 € en diminution par rapport à l'année précédente afin que AVL puisse répondre au coût d'une journée/enfant arrêté par la CDC et la CAF. Le coût réel d'entretien de ces bâtiments est supérieur à la somme demandée par la Commune et c'est pourquoi le Conseil maintient sa position de le mettre totalement à disposition de la Communauté en versant un loyer pour l'activité d'accueil périscolaire qu'elle organise dans les locaux du CLSH, c'est-à-dire d'inverser le processus. La Commission des Finances de la CDC a donné un avis favorable à cette solution mais le Conseil Communautaire n'a pas abordé cette question lors de sa dernière réunion. Cependant et pour régulariser l'année 2008, la convention sera signée par le Maire sur la base de la somme précitée.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

La CAF exige que la tarification soit faite à l'heure et non plus sur la base d'un forfait comme le pratique Saint Pierre d'Aurillac depuis la création de ce service. Aujourd'hui les parents payent 1,55 € par semaine quel que soit le nombre d'heure de fréquentation, ce qui revient à 0,27 € de l'heure, le coût horaire réel du service étant de 2,80 €. Les propositions faites par la Commission de la CDC sont entre 0,20 € et 0,30 € de l'heure. Les délégués du Conseil ont proposé d'appliquer des tarifs liés au quotient familial comme pour le centre de loisirs ce qui semble plus juste. Le Conseil estime que cette modification ne doit pas coûter plus à la Commune qui ne peut pas absorber une dépense supplémentaire estimée à 1.000 € pour un passage à 0,20 € de l'heure c'est-à-dire à un tarif inférieur aux participations actuelles des parents. Dans le même temps il souhaite prendre le temps d'étudier les conséquences financières de façon précise tant pour la Commune que pour les familles avec une prise en compte des quotients familiaux de la CAF. C'est pourquoi il décide du principe d'une tarification à l'heure harmonisée et demande le report de son application à la rentrée 2009 pour étudier quel mode de calcul répond le mieux à ses préoccupations, aux contraintes d'organisation et en restant le plus près possible du coût actuel.

F.D.A.E.C (Fond D'Aide à l'Équipement des Communes)

Ce fond est versé par le Conseil Général pour aider les petites communes à financer des projets, travaux ou achats qui ne peuvent être subventionnés par ailleurs. La somme allouée à St Pierre d'Aurillac est de 18.679,67 € qui servira à divers équipements en matériels dont de l'informatique. Le Maire est autorisé à signer la demande de subvention correspondante.

INFORMATISATION DE L'ÉCOLE

Le projet ayant fait l'objet d'un accord de l'Éducation Nationale, le Conseil demande au Maire de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Général sur la base d'une dépense globale de 15.790 € pour l'équipement en ordinateurs portables. Afin que l'achat puisse être réalisé le plus rapidement possible une demande de commencement anticipé sera également présentée. Le montant total de la dépense est de 15.790 € TTC avec une aide du Conseil Général de 40 % sur le coût HT (5.274 €), ce qui laisse une charge de 10.516 € pour la Commune.

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Les éléments demandés lors du dernier Conseil sur les impayés de tickets de cantine sont fournis. Il s'avère qu'une fois toutes les relances et régularisations faites, il reste à la charge de la Commune moins de 3 % des tickets du 1^{er} tarif et 3,2 % du 2^{ème} tarif. Le Conseil estime qu'en dehors du 1^{er} tarif destiné à aider les familles les plus en difficulté, l'augmentation doit prendre en compte le taux de l'inflation ce qui laisse à la charge de la Commune environ 4 € par repas. Après un tour de table il décide les augmentations suivantes :

1 ^{er} tarif	+ 1%	soit	1,73 €] —	familles domiciliées
2 ^{ème} tarif	+ 4%	soit	2,14 €		à St Pierre d'Aurillac
3 ^{ème} tarif	+ 5%	soit	2,49 €		→ familles domiciliées hors de la
Commune Adultes	+ 10%	soit	4,00 €		

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL

2 éléments nouveaux sont à prendre en compte pour adapter les inscriptions budgétaires à la réalité :

- ✓ L'attribution d'une subvention de 22.500 € par l'État et de 10.000 € par le Conseil Régional pour l'action avec Tubas et leur reversement à l'ACAD (convention signée au dernier Conseil)
- ✓ Le paiement des intérêts de la ligne de trésorerie de mars à juin

Le budget est donc modifié de la façon suivante :

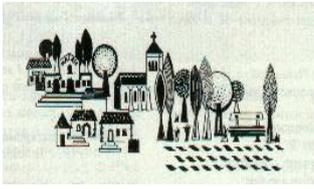
- ✓ Dépenses de fonctionnement :
 - Article 6574 (subventions aux associations) + 34.000 €
 - Article 66111 (intérêts des emprunts) + 2.000 €
 - Chapitre 022 (dépenses imprévues) - 3.500 €
- ✓ Recettes de fonctionnement :
 - Article 7488 (subventions) + 32.500 €

DECLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Il s'agit d'une parcelle située à l'angle de la VC 15 et de la RD 1113 qui ne présente aucun intérêt pour un projet communal et le Conseil décide de ne pas user de son droit de préemption.

ASSAINISSEMENT : FIXATION DE LA PART COLLECTIVITÉ

Une étude est en cours par les services de la Direction Départementale de l'Agriculture pour connaître les effets financiers des gros investissements liés à la nouvelle station d'épuration. Les premiers résultats incitent le Conseil à anticiper sur la nécessité d'une augmentation pour équilibrer le budget du service assainissement et limiter les conséquences pour les usagers d'autant plus que le contrat et la rémunération du fermier seront à renégocier rapidement. La part qui revient à la collectivité dans le prix du m³ assaini représente un tiers du coût total pour l'utilisateur. Pour toutes ces raisons le Conseil décide de maintenir l'augmentation de 10 % appliquée depuis 3 ans et fixe, au 1er juillet 2008, l'abonnement à 14,20 € par semestre et à 0,535 € la part variable par m³ consommé. La consommation moyenne pour une famille étant de 120 m³, l'augmentation globale pour une année sera donc de 8,42 €.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2008

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE – Francis DUSSILLOLS - Sandra GALLINARO - Thierry GRASSET – Michel HILAIRE - Anne Marie JUCLA - Francis LACROIX - Paulette LAPRIE - Vincent LAPUYADE - Anne LARROUY - Pascal ROUZOUL - Any TACH - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Francis LACROIX.



Avant l'ouverture de la séance et comme chaque année au premier Conseil de rentrée, il est fait un bilan collectif de la fête locale avec les associations organisatrices. Sont représentés : Les GAVÈS (Claire Jeanson, Alain Granjou), l'Association de Parents d'Élèves (Mélina Roux), le Comité des Fêtes (Edith Fleury et Valérie Rouzoul), les Sous Fifres (Pierre Scheidt). Il ressort du tour de table que :

- ✓ les relations inter associations ont été très bonnes et l'ambiance très agréable
- ✓ financièrement le Comité des Fêtes a un déficit dû principalement à la soirée du vendredi. En détaillant le bilan financier, le bénéfice sur les boissons reste à améliorer et peut-être les prises en charge de vin d'honneur à revoir.
- ✓ pour les sous fifres le bilan financier n'a pas été fait mais il ne devrait pas y avoir de perte en raison des subventions perçues, en particulier du Conseil Général, mais aussi des autres activités de l'association toute l'année qui alimentent le budget du festival. La baisse du pouvoir d'achat s'est faite sentir plus que la concurrence des autres manifestations sur le secteur. Pour le président le festival a atteint sa croissance maximum et c'est sur la qualité qu'il faut porter ses efforts. Une réflexion est en cours sur la soirée du vendredi et sur un projet de résidence d'artistes.
- ✓ les parents d'élèves sont satisfaits également de la fête et ils se félicitent qu'il y ait eu autant de participants à leur initiative du samedi.
- ✓ pour les GAVÈS le résultat financier est meilleur que les 2 années précédentes et pourrait être encore amélioré par une réflexion sur la vente de vin. La lamproie semble avoir plu et le repas vendu 18 € (250 sur 400 repas vendus) revient à 12 €. C'est le système de réservation qui permet ce résultat car il n'y a pas droit à l'erreur. Les coûts fixes les plus importants sont : le camion frigo et la location de la tente. Pour eux aussi la capacité d'accueil est atteinte. Le bénéfice sur la fête (680 € cette année) sert aux activités de l'association toute l'année qui sont souvent déficitaires. Sur la fête les gens viennent manger de plus en plus tard ce qui pose un problème d'organisation et il faudra y réfléchir avec les Sous Fifres.
- ✓ aménagement de l'espace : les Sous Fifres réfléchissent à rapprocher l'espace festif de la Garonne pour la valoriser. Les services techniques municipaux proposent d'enterrer le réseau d'eau mais cela suppose des emplacements fixes pour les stands, ils seront invités à participer à la prochaine réunion de coordination. Il faut tenir compte que toute intervention lourde sur le terrain le rend « mouvant » pendant 2 ans. Le sens unique mis en place à la demande des pompiers n'a pas démontré une grande utilité. La présence de tous, associations et services de sécurité, à la réunion préalable sur le

terrain est indispensable pour un bon déroulement de la fête.

- ✓ Le problème des toilettes reste à régler peut-être en réfléchissant à des toilettes sèches car l'installation existante n'est pas suffisante.
- ✓ déchets : l'expérience des points tri est à renouveler avec une meilleure information car à l'enlèvement il est apparu clairement que le tri avait été mal fait. Pour 2009 il faudrait mettre en place le « verre unique » qui présente l'intérêt de réduire les déchets, de sensibiliser les utilisateurs et de rapporter un peu d'argent.
- ✓ pour la commune, le Maire rappelle l'effort que représente la fête financièrement et en moyens humains. Si les subventions importantes versées par le Conseil Général et le Conseil Régional aux Sous Fifres pour le Festival et qui participent au succès de la fête globalement n'étaient pas maintenues, la Commune ne pourrait pas prendre le relais. Tout le monde s'accorde sur le choix important de la gratuité d'accès qui doit être préservé et sur l'importance du travail de tous les bénévoles qui donnent son caractère à cette fête.



Le compte rendu de la séance du 4 juillet 2008 est adopté à l'unanimité après quelques modifications de forme.

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil décide à l'unanimité d'ajouter 2 questions à l'ordre du jour :

- ✓ problème de relations de voisinage à la résidence Pierre Daurat
- ✓ achat d'un terrain près de la future station d'épuration

INFORMATIONS DIVERSES

CALENDRIER

- ✓ Diverses réunions ayant lieu dans les semaines à venir sont évoquées et les élus volontaires pour y assister sont mandatés par le Conseil.
- ✓ Par ailleurs il donne l'information de la réouverture du Cercle de l'Union dont la gérante est Mme Marie SONET.
- ✓ Kermesse du Club Éternel Été : 8 élus étaient présents pour l'installation et le service du repas en bord de Garonne.
- ✓ Le premier Conseil Citoyen s'est réuni le 19 septembre
- ✓ Le Repas des Aînés 2009 est prévu le 2^{ème} dimanche de janvier : Any TACH, Sandra GALLINARO et Thierry GRASSET s'occuperont de son organisation et Michel HILAIRE de trouver une animation.

DÉCISIONS MUNICIPALES

Lorsque le Maire prend des décisions en application de la délégation de pouvoirs donnée par le Conseil, il doit lui en rendre compte. Ces décisions prennent une autre forme que la délibération et doivent impérativement être communiquées au Conseil. Il est donc destinataire de 2 décisions municipales concernant la création des régies de recettes pour les gîtes communaux d'une part et le marché de plein air d'autre part.

MAIRIE D'HAUMONT

L'agence News Press a relayé les demandes d'aides de la ville de Haumont et d'une commune voisine durement touchées par une tornade en août. Le débat s'engage sur la solidarité à avoir dans de telles circonstances, sur le principe même de l'aide et le risque qu'elle compense l'insuffisance de l'État et des compagnies d'assurances, sur la structure à qui verser l'aide et sur son montant. Après discussion et tour de table le Conseil décide de verser symboliquement et directement 50 € à chacune des 2 communes qui ont demandé une aide.



7 septembre 2008 : Kermesse du Club Eternel Eté en Bords de Garonne

ELECTIONS SÉNATORIALES

Elles ont lieu de 21 septembre et comme convenu lors de l'élection des délégués (titulaires : Jean CORBANÈSE, Francis LACROIX, Thierry GRASSET – suppléants : Anne LARROUY, Any TACH, Pascal ROUZOUL), chacun informe le Conseil de ses intentions de vote. Actuellement 8 listes sont connues pour 6 mandats de sénateurs en Gironde : le PS, les Verts, 2 listes UMP, MODEM, FN, les chasseurs et le PCF. L'absence de transparence voire même l'obscurité des désignations et de la campagne électorale, l'absence de débat d'idées sont d'autant plus regrettables que le Sénat vote les lois et a un rôle important dans la représentation des territoires.

DROIT D'ACCUEIL À L'ÉCOLE

Lors des « essais » faits au cours de l'année scolaire précédente sur la base du volontariat c'est la notion de service minimum en cas de grève qui était mise en avant. La Loi est passée cet été pendant les vacances et c'est aujourd'hui un « droit d'accueil » en cas d'absence pour quelque raison que ce soit de 25 % des enseignants dans un établissement qui est mis en place. Le Conseil réagit vivement à ces dispositions qui exonèrent l'État de ses responsabilités de remplacement d'enseignant même en cas de maladie et remet en cause le droit de grève des enseignants. Le Maire est donc chargé de dresser une liste de personnes susceptibles d'accueillir les élèves et de la faire valider par l'Éducation Nationale. Il est obligé de mettre en place ce service qui lui sera remboursé sur la base d'un forfait. Outre les questions de fond que ce dispositif pose, dans les petites communes rurales il est impossible à mettre en place : quels agents, quelles compétences, comment les trouver au dernier moment en cas de maladie, quel sera leur rôle (accueil et encadrement)... Le Conseil estime que les Maires devraient prendre une position commune sur ce nouveau transfert de charges et le refuser sur le principe même si les Maires ne peuvent refuser l'organisation du service qui est prévu par la Loi. Celle-ci n'est pas juste et impossible à appliquer et si l'État a des problèmes avec ses enseignants il ne peut les faire régler par les Communes. Il décide donc de mobiliser tous les Maires (voir en communauté de communes) et les parents d'élèves, les enseignants étant déjà engagés dans un mouvement. Des représentants du Conseil interviendront lors de l'assemblée générale des parents d'élèves et les enseignants les sensibiliseront à cette question lors des rencontres par classe.

AVENIR DE LA POSTE

Un courrier de la CGT attire l'attention des élus sur la privatisation de la Poste et ses conséquences sur l'emploi et le service public. « Le changement de statut et l'ouverture du capital renforcerait considérablement la logique de rentabilité, conduisant à l'abandon des activités jugées peu rentables avec des conséquences graves sur l'accès aux besoins essentiels du service public pour les citoyens ainsi que sur le développement durable ». Partageant ces craintes et ce refus, les élus décident de signer la pétition de la CGT et de prendre une position de principe qui sera transmise aux syndicats.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITÉ D'ENTREPRISE DE FORD

Le Conseil avait soutenu l'action du Comité d'Entreprise de Ford face aux menaces de fermeture du site de Blanquefort. Une demande de subvention de 169 € correspondant à 1% de la taxe professionnelle de Ford reversée à la Commune par le biais des fonds de péréquation, est parvenue en Mairie. Le Conseil ne donnera pas suite à cette demande car il ne peut répondre, tant sur le fond que pour des raisons budgétaires, à toutes les demandes induites par les luttes en cours ou à venir.

TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE

Cette importante question va constituer l'actualité de la Communauté de Communes d'ici la fin de l'année en raison de ses enjeux financiers. Des fiches pédagogiques tenues à la disposition des élus permettent de comprendre les avantages et les inconvénients de cette taxe unique qui uniformisera les taux sur le territoire du canton. Ces dispositions mettent en évidence des contradictions auxquelles il faut réfléchir avec la population car l'importance de la décision sur l'avenir des Communes nécessite l'intervention citoyenne et ne doit pas se baser sur des données purement budgétaires.

ÉLECTIONS AU CONSEIL DES PRUD'HOMMES DU 3 DÉCEMBRE

L'attention des élus est attirée sur la nécessité de tenir le bureau de vote et ils signaleront au secrétariat leurs disponibilités entre 8 heures et 18 heures le mercredi 3 décembre 2008.

PROBLÈMES DE VOISINAGE

- ✓ La syndic bénévole de la résidence "Pierre Daurat" a signalé par un courrier recommandé qu'elle rencontrait des difficultés avec une famille locataire d'un des logements : détritrus et objets divers dans les allées, bruits, comportements, difficulté à louer les logements en raison de cet environnement... Le rôle et les pouvoirs de police du Maire sont rappelés au Conseil qui estime très difficile de déterminer le niveau de trouble de l'ordre public et de nuisance sonore. Le Maire ira rencontrer les intéressés avec Pascal ROUZOUL dans le but d'entamer une médiation.
- ✓ Avenue de la Libération au lieu dit Pistole (entre la rue de la Gare et la forge) un problème de stationnement de véhicule et d'abolements de chien a opposé deux voisins. Saisi par courrier le Maire est intervenu pour régler ce problème à l'amiable et la bonne volonté a prévalu. Le véhicule est désormais stationné sur le parking longitudinal situé plus bas là où le bus scolaire s'arrête et un collier anti-abolements a été mis au chien. Le Conseil s'en félicite car il aurait rencontré des difficultés à interdire de façon réglementaire le stationnement sur les trottoirs de la RD 1113 dans tout le bourg, cette interdiction ne pouvant être limitée à un seul endroit mais devant être générale.

ORDRE DU JOUR

DÉCLASSEMENT ET CLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DE LA PLAINE

Michel HILAIRE fait un rappel historique de la situation actuelle lors de travaux de rectification d'un virage avec échanges de terrains qui n'avaient jamais été régularisés juridiquement. Il s'agit de rendre le cadastre conforme à la réalité du terrain en déclassant la partie de l'ancien tracé de la route de la plaine afin de le rétrocéder et en classant la partie réellement occupée par la chaussée actuelle. Le Conseil donne son accord et autorise le Maire à signer les documents et actes correspondants.

ASSAINISSEMENT

- ✓ Rapport sur la qualité et le prix du service d'assainissement collectif établi par les services de la DDAF (direction départementale de l'agriculture et de la forêt) : le seul élément préoccupant est la diminution des volumes traités (économies d'eau réalisées par les ménages et non maîtrise des puits) malgré l'augmentation de la population qui a pour effet pervers d'augmenter le prix du m³ assaini. Le rapport présenté n'est pas complet, Véolia (fermier du service) n'ayant pas transmis certaines informations. Le Conseil l'adopte à l'unanimité.
- ✓ Assainissement non collectif : la Commune avait refusé de faire appel au service de contrôle de l'assainissement individuel mis en place par le SIAEPA de Caudrot qui l'avait confié au fermier du réseau d'eau. Il avait préféré adhérer au syndicat du secteur de Saint Macaire qui mettait en place un contrôle en régie sous maîtrise publique. Aujourd'hui 2 Communes (Gabarnac et Monprimblanc) demandent à quitter le syndicat estimant la mise en place de ce service trop compliqué et cher. Après discussion sur les engagements pris par toutes les communes lors de l'adhésion, sur l'efficacité du contrôle et la notion même d'intercommunalité et de solidarité, sur l'indispensable vision d'ensemble de la question de l'eau et du bien public, le Conseil à l'unanimité donne un avis défavorable à la demande des 2 communes.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SIPHEM

Dans le cadre de la mise en place du réseau de chaleur et de la chaufferie bois, des travaux d'isolation de certains bâtiments communaux sont indispensables : pour l'école ils seront inscrits dans la Convention d'Aménagement à venir avec le Conseil Général et pour la RPA (plafonds et baies vitrées des 20 premiers logements) il convient de demander une aide dans le cadre de l'OPATB géré par le SIPHEM. Le montant des travaux est estimé à 69.060 € et l'aide demandée est de 10 %.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Il est créé 2 emplois d'agent des services techniques afin de régulariser la situation juridique de 2 agents contractuels et le Conseil donne son accord au Maire pour signer 2 contrats à durée indéterminée de 18 h et 22 h par semaine.

Le refus d'autoriser un agent de maîtrise à partir à la retraite pour carrière longue en raison de l'écrêtement à 4 trimestres des arrêts maladie, pose la question de la nomination sur ce poste d'un agent en place. En effet cette nomination avait été promise dès le départ à la retraite de l'agent en place et le Conseil proposera cette promotion au Centre de Gestion

malgré le refus du dossier de retraite.

Poste d'accueil : l'agent en place depuis le départ à la retraite de Christine BOUYRAC donne satisfaction mais le Conseil maintient le principe d'un appel à candidatures en vue d'une titularisation, l'agent en place pouvant postuler avec l'avantage de connaître le travail. La même position sera adoptée pour les autres postes à pérenniser dans les prochains mois afin de garantir un processus démocratique et transparent pour tous. A cette occasion il est rappelé que c'est le Conseil qui crée les emplois mais que c'est le Maire qui nomme les agents.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES FETES

À la demande des associations organisatrices de la fête locale il y a plusieurs années, le Conseil avait accepté de prendre en charge 1/3 de la dépense de gardiennage afin d'assurer la sécurité avant, pendant et après la fête. Pour 2008 le montant de la part communale est de 1.270 € qui sera versé sous forme de subvention au Comité des Fêtes.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA CHAUFFERIE BOIS ET LE RÉSEAU DE CHALEUR

L'intégration de la RPA dans ce réseau a augmenté le coût global et nécessite une nouvelle demande de subvention pour les montants suivants :

Coût total HT	525.400 € (soit 628.378 € TTC)
ADEME	52.500 € (10%)
REGION	52.500 € (10%)
CONSEIL GÉNÉRAL	148.524 € (29%)
FEDER	148.524 € (29%)
FNADT (PER)	18.389 € (3,5%)

Reste à la charge de la Commune 104.963 € + la TVA de 102.978 € soit 207.941 €

Le Conseil donne son accord et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'obtention de ces subventions.

PRINCIPE ET TARIFS DES PHOTOCOPIES COULEUR

Le nouveau photocopieur installé en mairie permet la couleur et une association a d'ores et déjà demandé à en bénéficier. Cependant le coût des copies avec cet équipement est supérieur et nécessite donc une remise à plat des tarifs pratiqués. Le Conseil décide de fixer les tarifs de la façon suivante :

	<u>A4 1 face</u>	<u>A4 2 faces</u>	<u>A3 1 face</u>	<u>A3 2 faces</u>
<u>Associations :</u>				
Noir et blanc	0,05 €	0,10 €	0,10 €	0,15 €
Couleur	0,15 €	0,25 €	0,30 €	0,50 €
<u>Particuliers :</u>				
Noir et blanc	0,10 €	0,12 €	0,15 €	0,17 €
Couleur	0,20 €	0,30 €	0,50 €	1,00 €

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Cette redevance concerne les ouvrages publics de distribution de gaz en application du Décret n° 2007-606 du 25 avril 2007. Le Conseil décide de fixer le montant par référence au taux plafond prévu par les textes.

ACHAT DE 2 PARCELLES AU LIEU DIT « DOUAT »

Patrick TAUZIN étant le vendeur il quitte la séance et ne prend pas part au vote du Conseil. Les terrains proposés sont les parcelles AI 82 et AI 4 pour une superficie totale de 13.544 m² et sont situés entre la route de Douat et la future station d'épuration. Ils pourront constituer un accès direct à cet équipement et être utilisés par les services techniques, l'épandage des boues de la station et/ou pour la plantation d'arbres dans le cadre de la future chaufferie bois. Ils constituent une excellente opportunité pour la Commune. Le prix demandé est de 12.000€ ce qui est dans les normes actuelles pour une zone non constructible. Ils permettraient également de concrétiser « l'écharpe verte » qui était prévue dans la Convention d'Aménagement de Bourg pour assurer le lien entre les lotissements et le village. Le propriétaire des vignes situées autour de ces terrains sera contacté pour s'assurer qu'il n'est pas intéressé et dans ce cas le Conseil décide de procéder à l'achat à Patrick TAUZIN de ces 2 parcelles au prix convenu de 12.000 € qui seront prélevé sur les dépenses imprévues en section d'investissement et par transfert de crédits du chapitre 21.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL POUR 2008

Afin de faire face aux 2 nouvelles dépenses décidées ce soir (achat de 2 parcelles + frais de notaire et subventions exceptionnelles), il convient de modifier le budget communal en augmentant les articles concernés par transfert de crédits :

dépenses d'investissement (achat de parcelles)

dépenses imprévues	-	5.000 €
matériel roulant	-	9.000 €
achat de terrains	+	14.000 €

dépenses de fonctionnement (subventions au Comité des Fêtes et aux communes sinistrées)

énergie électricité	-	1.370 €
subventions aux associations	+	1.270 €
subventions aux Communes	+	100 €

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SDEEG POUR LA RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le programme tel qu'il avait été arrêté par le Conseil a été estimé par le SDEEG à 36.945,13€ HT soit 43.468,77 € TTC. Le SDEEG peut aider ces travaux à hauteur de 20 % et le Conseil autorise le Maire à solliciter une subvention de 7.269,03 € ce qui laisse la part communale sur ce programme à 35.733,71 €.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 30.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2008

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE – Francis DUSSILLOLS - Sandra GALLINARO - Michel HILAIRE - Anne Marie JUCLA - Francis LACROIX - Paulette LAPRIE - Vincent LAPUYADE - Anne LARROUY - Pascal ROUZOUL - Any TACH

ÉTAIENT ABSENTS, EXCUSÉS :

Thierry GRASSET - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne-Marie JUCLA.



Le compte rendu de la séance du 5 septembre 2008 est adopté à l'unanimité après modification de la partie concernant la discussion avec les associations organisatrices de la fête locale.

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil décide à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour :

- ✓ La lettre de la Sous Préfète demandant au Conseil d'annuler sa délibération sur le "service minimum" dans les écoles.

INFORMATIONS DIVERSES

SALLE DES FETES

Pascal ROUZOUL informe le Conseil de l'état de la salle des fêtes et en particulier de la présence de termites derrière la scène mettant en danger l'escalier et l'issue de secours. Le Conseil estime indispensable de traiter et des devis seront demandés. Il faudrait changer l'escalier et les parties en bois qui s'avèrent dangereuses. A cette occasion il est également décidé de faire procéder à une expertise de la charpente métallique. Deux autres problèmes sont signalés : l'absence d'accès pour personnes handicapées et l'utilisation de chaises empilées qui abîme les piétements.

LA POSTE

Un récent courrier de la plateforme courrier de Langon demande au maire les constructions prévisibles sur la Commune dans le but "de s'adapter aux évolutions du trafic courrier ainsi qu'aux évolutions démographiques" et "d'améliorer le service rendu aux clients mais aussi des conditions de travail des postiers". Le Conseil trouve cette démarche et ses justifications particulièrement déplacées alors que La Poste diminue les heures d'ouverture des bureaux de poste voire même les supprime. Anne LARROUY et Vincent LAPUYADE rédigeront le courrier de réponse.

RÉUNIONS DE QUARTIER

Le Maire rappelle les engagements pris lors de la campagne des élections municipales et en particulier celui d'organiser des réunions de quartier pour être à l'écoute de la population. Il conviendrait d'engager cette démarche dès à présent. Compte tenu de divers points à examiner sur le hameau des Arrocs, il propose une 1^{ère} rencontre le samedi 29 novembre à 11 heures au port.

COMMUNE DE BOUSSIÈRES SUR SAMBRE

Le Maire donne lecture de la lettre de remerciements reçue du Maire de Boussières sur Sambre dans le Nord à la suite de la subvention de solidarité votée lors de la dernière séance.

STATION D'ÉPURATION

Le Maire rappelle au Conseil la décision d'acquérir 2 parcelles de terrain permettant l'accès à la future station depuis la route de Douat. À l'occasion d'une vérification de bornage sur place, le propriétaire de la parcelle de vigne située à l'ouest des terrains achetés a proposé également à la Commune d'acquérir un passage en prolongement de la parcelle communale. Cette opération nécessitera un arrachage des vignes et un bornage contradictoire mais le Conseil donne d'ores et déjà son accord de principe à cet achat. A cette occasion la question du devenir des lagunes actuelles est posée : elles devraient servir de " finition " pour l'eau épurée et également de bassin tampon avant le déversement dans le Panchet dont le niveau d'eau n'est pas régulier. Il convient de surveiller l'évolution de ces lagunes pendant 2 ans avant d'envisager d'autres aménagements (plantations, faune, paysagers...).

RAVE MUSETTE "LE BAL INTERDIT"

Michel HILAIRE rappelle au Conseil l'accord donné pour une production le 25 avril 2009, veille de la Journée de la Déportation, d'un spectacle sur les bals clandestins pendant la 2^{ème} guerre mondiale. Cette proposition avait été évoquée lors du Conseil du 2 Mai et a du être confirmée rapidement pour obtenir l'aide financière et technique de l'IDDAC. Le coût du spectacle est de 3.580 € mais la part communale de 1.888 €. Il propose d'organiser très rapidement une rencontre avec les associations et les personnes "ressource-mémoire" de la Commune pour la collecte de témoignages relatifs à cette période. La date du vendredi 14 novembre à 18h30 est arrêtée. A ce sujet la discussion s'engage sur la politique culturelle de la Commune sachant que la compétence "culture" n'a été attribuée à aucune commission, sur son "utilité" et son coût, sur ce qui est déjà fait par la Commune...

ÉCOLOART 33

Le Conseil prend connaissance du courrier de cette association dont le but est de favoriser des actes éco citoyens lors de manifestations culturelles. Il s'agit de déclaration d'intention mais il n'est rien proposé de concret et le Conseil estime qu'il peut tenir compte des critères écologiques lorsqu'il organise une manifestation.

ART EN VIES

Cette association dont le siège est à Caudrot organise des ateliers de cirque, arts plastiques et musique. Elle souhaiterait intervenir sur Saint Pierre d'Aurillac et demande la mise à disposition d'un local. Elle a déjà utilisé le "1000 clubs" pour un atelier avec le centre de loisirs. Cet équipement a été mis à disposition du Foyer des Jeunes et n'est pas géré par la Commune. Compte tenu de l'intérêt de l'activité cirque, la demande sera transmise au Président du Foyer des Jeunes.

BORD DE GARONNE

A l'occasion d'un devis sur l'élagage des arbres de l'ex camping et des lotissements, il est apparu que les vieux peupliers des bords de Garonne sont en très mauvais état. Ceux situés sur le talus appartiennent à VNF (Voies Navigables de France) mais ceux autour de la halle

et à l'entrée de l'espace public sont communaux. Pour des raisons de sécurité il faudrait les faire abattre mais le Conseil souhaite que d'autres arbres soient replantés tout de suite pour conserver au lieu son caractère et rassurer la population toujours très sensible à ce sujet. Une expertise sera demandée à un spécialiste indépendant par Francis DUSSILLOLS et des devis seront établis car il est préférable de faire intervenir une entreprise spécialisée compte tenu des risques. En ce qui concerne l'opération d'élagage des autres endroits plantés, d'autres devis seront demandés.



Coupe des arbres devenus dangereux en Bords de Garonne

ORDRE DU JOUR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les délégués du Conseil font une présentation des réunions auxquelles ils ont participé récemment :

- ✓ Gens du Voyage : une réunion a eu lieu sur l'école Django Reinardt qui ne fermera pas comme cela était prévu. La Sous Préfète a incité les Maires des Communes disposant d'aires de stationnement à accueillir les enfants dans l'école communale. Un Maire a refusé d'accueillir ceux qui ne stationnaient pas sur l'aire officielle sur la base d'arguments qui choquent certains élus. Le Président du Syndicat Intercommunal va demander aux Communes extérieures de participer financièrement
- ✓ Commission voirie : le faucardage finira mi décembre avec une demande supplémentaire de 3 Communes pour celui des digues sur une période restant à définir. Dans les questions diverses ont été abordés les points suivants : travaux au dépôt de Caudrot, la formation des agents pour les interventions sur les bâtiments, le temps de travail du personnel sur une année, la sonorisation qui pourrait, si elle est réparable, être mise à disposition d'une association.
- ✓ Groupe de travail sur la Communication et le Site Internet : Francis LACROIX est intéressé par cette nouvelle instance et le conseil valide sa candidature.
- ✓ Commission des Finances : la démarche vers une TPU s'accélère et une réunion avec la CDC d'Auros a lieu le 9 octobre à 20h30 à St André du Bois. Michel HILAIRE rappelle les principes de cette TPU et précise que la prochaine réunion de la Commission Municipale des Finances (21 octobre à 18h30) sera consacrée à cette question. Il rappelle que la Commission est favorable au transfert du bâtiment du CLSH à la CDC mais que le Conseil Communautaire s'y oppose.
- ✓ Commission Développement Économique Tourisme : Anne LARROUY précise que la Commission travaille sur la création d'une piste cyclable le long de la Garonne sur la rive droite (voie verte) et sur la mise en place d'une taxe de séjour. L'association Tourisme en Coteaux Macariens a fait un bilan très positif des marchés de producteurs et réfléchit à de nouvelles activités sur le patrimoine. La répartition des rôles et responsabilités de l'accueil touristique entre l'OTEM, l'association et la CDC sera clarifiée.
- ✓ Commission culture et sport : un débat a eu lieu sur la définition de la politique culturelle et sportive de la CDC et sur d'éventuels transferts de compétences. Il a été décidé d'organiser une fête du sport et de la culture en septembre 2009 et le travail doit être engagé rapidement avec le milieu associatif. La Commission a également réfléchi à la lecture publique et une réunion est prévue avec le Conseil Général.

COMMISSIONS MUNICIPALES

- ✓ Voirie et Réseaux divers : Francis DUSSILLOLS rend compte des discussions qui ont eu lieu. La rue de la Mane et son aménagement qui sera soumis à la réflexion du Conseil citoyen pour une mise en cohérence avec la rue de la Mane et les circulations dans le bourg. Le débouché de la route de Galétrieux sur la RD 1113, l'éclairage public ont été également évoqués. Sur l'affichage associatif le long des rues il est proposé de définir des critères et de ne l'accepter que lorsqu'il est lié à l'identité du village afin

d'éviter une prolifération hideuse et inefficace. Il sera demandé à la CDC de réfléchir à l'affichage associatif au niveau du Canton.

- ✓ Finances : la commission a surtout travaillé sur le budget de l'assainissement qui met en évidence la nécessité d'augmenter les tarifs pour pouvoir payer les gros travaux de construction de la station et la dernière tranche d'extension du réseau (Galétrie et le stade). Mais dans le même temps la Commission a estimé que la gestion de ce service étant entièrement dépendante de la consommation d'eau pour son équilibre financier on arrive à un paradoxe : si les usagers économisent l'eau, le budget est en déficit et le Conseil doit augmenter les tarifs pour équilibrer le budget. Donc moins les gens consomment d'eau plus ils paieront cher. La Commission s'est posé la question de la gratuité du minimum vital en matière d'eau. On estime la consommation minimale pour vivre à 30 litres par jour et par personne soit environ 10 m³ par an et par personne. Pourquoi ne pas assurer la gratuité de ce minimum ce qui pousserait à des économies et trouver une compensation financière ailleurs que dans les budgets des familles ? Il faut poser la question clairement et lancer l'idée pour qu'elle fasse son chemin même si la décision ne dépend pas que de la Commune (SIAEPA de Caudrot pour la facturation de l'eau). En ce qui concerne le budget de la Commune la situation est équilibrée mais la marge de manoeuvre est limitée sur le budget 2008 qui ne comprend pas d'investissement lourd. La Commission est très inquiète également des conséquences de la crise financière actuelle sur les possibilités d'emprunt des collectivités.

DEMANDE DU MAIRE DE LOUVIE JUZON

La Commune de Louvie Juzon construit, en opérations tiroirs, une crèche et une école maternelle. Pendant les travaux elle souhaite transférer une classe de maternelle dans la maison familiale du Moulin. Elle a obtenu l'accord de principe de l'Éducation nationale et de la Sous Préfecture avec les conditions suivantes : construction d'une clôture le long du Gave, création d'un passage vers le foyer rural, installation de toilettes extérieures. Le Conseil confirme l'accord de principe qu'il avait déjà donné il y a quelques mois mais demande que des portails soient prévus dans la clôture pour laisser un accès au Gave. La disponibilité du côté collectif sera déterminée avec la Mairie de Louvie Juzon qui libèrera les locaux pendant les vacances scolaires et quelques week end (ceux les plus utilisés d'habitude).

JOURNÉE SOLIDARITÉ

La loi oblige le Conseil à décider des modalités d'application de la journée Solidarité au personnel communal. Il dispose pour cela d'un choix limité : travail d'un jour férié précédemment chômé - ou - travail d'un jour de RTT - ou - toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées à l'exception d'un jour de congé. Le Conseil proposera au personnel au titre de cette dernière possibilité l'augmentation quotidienne du temps de travail de 54 secondes le matin et 54 secondes le soir selon le calcul suivant :

- 1 journée de 7h = 25.200 secondes
- 52 semaines - 5 semaines de congés = 47 semaines de 5 jours
- 25.200 secondes / 47 semaines = 107 secondes par jour
- soit 54 secondes à l'embauche et 54 secondes à la débauche

DEMANDE DE SUBVENTION DU JUDO CLUB DES COTEAUX MACARIENS

Cette association qui accueille des habitants de St Pierre d'Aurillac demande à bénéficier d'une subvention de fonctionnement. Le Conseil rappelle et maintient sa position de ne verser de subvention qu'aux associations qui ont leur siège social sur la Commune exception faite des associations caritatives (secours populaire, croix rouge...).

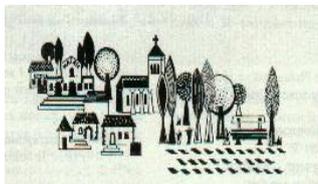
BAUX DE LOCATION DE LOGEMENTS

Le Conseil donne mandat au Maire pour renouveler les baux de location suivants : bail précaire d'un an pour le logement de La Poste et de 3 ans pour le 21 rue de la Mane.

DROIT D'ACCUEIL (service minimum) À L'ÉCOLE

Le Conseil prend connaissance de la lettre de la Sous Préfète sur la délibération qu'il a prise refusant d'appliquer le droit d'accueil à l'école en cas de grève des enseignants. Celle-ci demande au Conseil de rapporter (annuler) sa décision faute de quoi elle saisira le Tribunal Administratif. Le Conseil maintient sa décision de ne pas appliquer la loi estimant que le plus gros risque n'est pas la menace de la Sous Préfète mais d'accepter une loi inique et inapplicable. Les Communes qui ont pris la même position seront recherchées et contactées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 40.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2008

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE – Francis DUSSILLOLS - Sandra GALLINARO - Thierry GRASSET - Michel HILAIRE - Anne Marie JUCLA - Francis LACROIX - Paulette LAPRIE - Vincent LAPUYADE - Anne LARROUY - Pascal ROUZOUL - Any TACH - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Denis VIMENEY



Le compte rendu de la séance du 3 octobre 2008 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

CHIENS DANS LA COMMUNE

Trois problèmes sont soulevés au sujet de chiens dans la Commune :

- parking de l'école : il est décidé d'intervenir auprès du propriétaire des chiens qui sont régulièrement lâchés dans l'espace vert du parking et dont les excréments sont une nuisance pour les élèves de l'école et les parents.
- secteur des lotissements : le chien d'un habitant de St Martin de Sescas éventre régulièrement les poubelles et cela sera signalé à son propriétaire. La loi prévoit que les chiens doivent être tenus en laisse et ce point sera rappelé dans le "Petit Journal".
- nuisances sonores route de St André et route de Douat : les aboiements des chiens d'un riverain persistent malgré les diverses interventions y compris celle des gendarmes. Ils constituent une véritable nuisance pour les voisins, surtout de nuit. Un courrier doit parvenir au Maire pour qu'il intervienne auprès de leur propriétaire.

LOCAL RUE DES COOPÉRATIVES

Le responsable de l'association CEREL (logiciels libres) a fait savoir qu'il ne pourrait pas, comme cela était prévu, organiser des ateliers informatiques en échange de la mise à disposition de ce local. Le Conseil souhaite donc trouver une utilisation en lien avec l'informatique puisqu'il est équipé techniquement pour cette activité. Plusieurs possibilités s'offrent : démarche originale d'éducation populaire sur les nouveaux outils de communication (internet), amorce de bibliothèque dans le cadre du Plan Départemental de Lecture Publique, transfert du services des aides ménagères. L'attention du Conseil est attiré sur les conséquences budgétaires de l'utilisation de ce local (équipement, matériel, fluides.....). Un projet devra être établi avant toute décision.

LOCAL DE LA CARREYRE

Il s'agit des anciens sanitaires du camping qui ont été aménagés "a minima" dans le cadre d'un chantier d'insertion (douche et WC, paillasse, salle, pas de chauffage) qui ont déjà été mis à disposition pour le "bric à brac musical" du 1^{er} mai et pour des ateliers du centre de loisirs cet été. Les Sous Fifres ont demandé la possibilité de l'utiliser les samedis matins pour les ateliers des la "Ripata des Drôles". Le Conseil rappelle qu'il a déjà pris la décision de ne pas prêter ce local à des particuliers et confirme qu'il ne souhaite pas l'aménager davantage puisque l'objectif initial est d'en faire un lieu d'activités estivales. Il ne veut pas que ce local soit approprié par une structure permanente ce qui entraînerait d'autres contraintes y compris financières. Il décide donc de le prêter pour des activités associatives mais en l'état sans autre aménagement ni amélioration et c'est ce qui sera répondu aux Sous Fifres.

RALLYE DES COTES DE GARONNE

Le Maire rappelle au Conseil les dégradations de la route de la Magdeleine lors du rallye 2008 et la négociation engagée avec l'ASA organisatrice pour les réparations. Le premier devis avait été refusé par cette association car trop important. Puis un accord était intervenu sur un devis de réparations minimales et participation à hauteur de 600 € HT, les travaux restant à la charge de la Commune étant de 1.100 € TTC. Le Conseil rappelle que s'il n'y avait pas eu de rallye la route n'aurait pas nécessité de travaux compte tenu du trafic et de son état. Il confirme donc les termes du Conseil qui avait abordé ce sujet en juin et charge Francis DUSSILLOLS de faire réaliser les travaux. Le Maire qui a eu un entretien avec un des responsables de l'ASA informe le Conseil que le rallye ne passera pas à Saint Pierre d'Aurillac en 2009.

GITES COMMUNAUX

Le Maire, saisi de nombreuses demandes de location non touristiques, demande au Conseil de confirmer sa position sur cette question. Il est bien confirmé que les gîtes sont réservés à un usage touristique sauf cas de force majeure comme cela a été le cas cette année à la suite de l'incendie d'une maison et charge le Maire d'apprécier les cas où il peut être dérogé au principe.

PRIVATISATION DE LA POSTE

Le Conseil a reçu un courrier de syndicats accompagné d'une nouvelle pétition. Sur cette question il regrette qu'il n'y ait pas eu unité dès le départ des syndicats, partis politiques et usagers pour une pétition commune demandant un référendum sur cette privatisation car ce sujet touche tous les habitants.

CRISE FINANCIÈRE

Le Conseil prend connaissance de la position de l'ANECR (Association Nationale des Élus Communistes et Républicains) sur la crise financière actuelle et ses conséquences pour les Collectivités Locales :

"La crise financière que nous subissons est le fruit du dogme "aucune entrave à la circulation des capitaux". qui a été imposé par tous les moyens au fil de ces 2 dernières décennies. L'explosion du cancer financier à toutes les activités humaines et publiques en est le résultat. Depuis, l'obéissance absolue aux marchés financiers est la règle. Elle a exigé de faire main basse sur les finances

publiques, sur l'argent des besoins humains, du service public, sur toutes les richesses possibles des territoires. Elle a exigé de casser tous les remparts financiers publics, d'étouffer ou briser les collectivités locales, identifiées comme obstacle majeur. Ainsi un dispositif d'étranglement des collectivités a été programmé puis mis en oeuvre. Aujourd'hui il est à plein régime. Il est même devenu impératif pour permettre la "refondation du capitalisme". Ces dernières années les lois de finances qui se succèdent sont révélatrices de cette volonté politique de briser toute résistance des collectivités locales, de les contraindre à être des otages des politiques libérales. Le projet de loi de finances pour 2009 va plus loin encore. Il pourrait porter comme sous titre "on achève bien les collectivités locales". C'est dans ce contexte où il faut sonner le tocsin pour la survie des collectivités locales qu'apparaît en pleine lumière l'irresponsabilité des banques et les dérives du crédit financier. Les collectivités ont l'expérience de ces dérives, elles qui empruntent pour répondre aux besoins des hommes et des territoires et non pour spéculer et qui réalisent plus des 2/3 des investissements publics. Depuis le début des années 2000 des produits sophistiqués ont pénétré le marché du crédit local. Ils représentent aujourd'hui le quart des emprunts réalisés par les collectivités. Ces prêts, alléchants au départ, s'avèrent extrêmement risqués et provoquent une fuite en avant par une très forte hausse de leurs taux. Les emprunts sont devenus difficiles à obtenir, parfois impossible pour les collectivités dont les finances sont étranglées et les populations modestes. L'annonce que l'État Français a injecté 3 milliards d'euros pour sauver DEXIA, la banque qui finance la moitié des collectivités et qui détient 42% des parts de marché des produits sophistiqués, soulève des inquiétudes légitimes. Le renflouement par les contribuables de cette banque des collectivités locales exige la plus grande transparence et la vérité sur la dérive de DEXIA. En 1991 le Crédit Local de France est introduit en bourse. En 1996 il s'allie avec le Crédit Communal de Belgique pour former DEXIA qui développe sa gestion d'actifs, d'assurances, de services aux investisseurs, des marchés de capitaux. Ce ne sont pas les collectivités qui l'ont mise dans le rouge. Le système bancaire en général s'est drogué à la spéculation ! Si l'argent public sauve l'entreprise, des contreparties sont indispensables :

en 1^{er} lieu, l'augmentation des taux d'intérêts des prêts entraînerait une explosion des impôts locaux et l'abandon pur et simple des projets utiles aux populations et au territoires. Il faut donc des garanties sur le maintien des taux d'intérêts et rompre la spirale des prêts risqués

en second lieu, il est indispensable de protéger tous les intérêts des collectivités mais aussi des hôpitaux et des offices HLM qui utilisent les services de DEXIA

ensuite, DEXIA doit être dans les faits et les actes à 100% publique. Rien ne sera réglé si elle continue de spéculer, même si la France dispose d'un minorité de blocage de 25% du capital.

enfin, le refus d'un débat parlementaire sur la crise financière est inacceptable. L'Assemblée Nationale et le Sénat doivent pouvoir débattre de cette crise en analyser les causes et conséquences, entendre des propositions de mesures d'urgence engageant la France et l'Union Européenne."

REMERCIEMENTS

Le Conseil prend connaissance des remerciements de la FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) pour la subvention annuelle versée par la Municipalité. A cette occasion il est également informé que la Commission Vie Associative a examiné la liste des subventions de fonctionnement pour le budget 2009 et de la différence entre ce type de subvention et celle répondant à un besoin ponctuel.

ASSOCIATION FRANCE CUBA

En fonction de ce qui vient d'être dit et de la position prise par la Commission, le Conseil examine la demande de France Cuba pour aider les sinistrés cubains à la suite de l'ouragan Gustave. Compte tenu de la taille de la Commune et de ses moyens financiers il décide de réserver ses efforts de solidarité internationale à la Palestine et une réponse négative sera adressée à l'association.

BORDS DE GARONNE

Le Conseil examine les devis reçus pour l'élagage des arbres de différents secteurs de la Commune (Bord de Garonne, lotissements et camping). Il décide que la priorité doit être donnée au secteur où la sécurité est en jeu c'est à dire aux bords de Garonne compte tenu de l'état des arbres et de leur dangerosité. Il est décidé de passer commande à ÉLAQUITAINE de l'élagage de 22 peupliers et 5 acacias situés aux alentours de la halle avec possibilité de vente du bois, de trouver un moyen "propre" de détruire les souches et de replanter immédiatement avec des essences variées. L'élagage des arbres des lotissements et du camping sera revu ultérieurement.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

- Route de Saint André : un récent accident au débouché de la RPA repose le problème de la vitesse des véhicules venant de Saint André au débouché du virage après la route de Douat. La question est également posée de la vitesse des véhicules au carrefour de la route de Saint André de la route de Mounissens. Le Conseil, après discussions sur les solutions possibles, charge Francis DUSSILLOLS de prendre contact avec les service du Centre Routier Départemental et/ou de la DDE pour connaître les possibilités techniques et juridiques existantes.
- Stationnement des véhicules sur les trottoirs de la RD 1113 : le Conseil prend connaissance du courrier d'une mère de famille qui signale l'impossibilité de passer sur les trottoirs avec une poussette et rappelle le problème rencontré il y a quelques mois au sujet du stationnement de la voiture d'un riverain à Pistole. Selon les endroits le danger est plus ou moins important. Or si un arrêté est pris il devra être applicable tout le long de l'avenue de la Libération et le Maire, chargé de son application, sera obligé de faire appel à la gendarmerie pour verbalisation. Avant d'en arriver à cette solution très contraignante pour tout le monde, le Conseil décide de faire appel au civisme et à la tolérance en rappelant dans le "Petit Journal" que les trottoirs sont réservés aux piétons par le Code de la Route et demandant à tous les riverains ou usagers de veiller au respect de cette mesure qui garantit la sécurité de tous.

ORDRE DU JOUR

TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE

Il est fait un compte rendu de la dernière réunion du Conseil Communautaire où cette question est venue en discussion compte tenu de son importance et de son actualité alors qu'elle n'était pas inscrite à l'ordre du jour. La présidente de la CDC a demandé aux Conseils Municipaux de donner un avis sur le passage en TPU. Le Conseil rappelle sa position favorable à cette mesure et les raisons qu'il a déjà invoquées lors d'une précédente réunion. Il estime indispensable que toutes les Communes de la CDC mettent en commun leurs potentiels et leurs ressources en la matière pour renforcer leur capacité de résistance aux attaques et aux difficultés diverses. Cependant c'est une décision très importante qui ne saurait être prise à une courte majorité sauf à mettre en cause la cohésion de la CDC. Le Conseil mandate à l'unanimité ses délégués pour prendre une position favorable à la TPU avec cette réserve.

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU SAUTERNAIS

Le Maire rappelle au Conseil que les interventions sur le réseau d'éclairage public sont faites par le personnel communal y compris dans certaines communes du canton. Pour ce faire il convient de louer une nacelle élévatrice qui est mise à disposition depuis plusieurs années par le Syndicat Mixte du Sauternais qui propose de signer une convention. Pour information le tarif 2008 est de 51,79 € TTC de l'heure et permet de réaliser les travaux dans des conditions financières intéressantes. Le Conseil donne son accord et mandate le Maire pour signer la convention correspondante pour un an avec possibilité de reconduction tacite.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLECTIF SOLIDARITÉ

AL QARARA

Lors de venue de la délégation des élus de Tubas en octobre, le Maire a demandé au Collectif Solidarité Al Qarara de s'occuper de l'achat des cadeaux de la Municipalité. Il demande donc au Conseil de l'autoriser à lui rembourser ces achats d'un montant total de 158,70 € sous forme d'une subvention exceptionnelle. Le Conseil donne son accord et mandate le Maire pour régulariser cette situation.

STATION D'ÉPURATION

Le Conseil confirme sa demande de subvention pour les travaux de construction d'une station d'épuration par boues activées auprès de :

- l'Agence de l'Eau du Bassin Adour Garonne qui ne s'est toujours pas prononcée sur le principe même de son aide dont Francis DUSSILLOLS rappelle les critères
- du Conseil Général qui a d'ores et déjà donné son accord sous forme de 2 tranches prenant en compte selon ses critères propres l'ensemble des travaux. Les subventions pouvant être accordées étant de 58.000 € et 292.400 € sur une dépense totale de 930.000 € TTC.

ADMISSION EN NON VALEUR

Une différence de 1 centime d'euro entre le montant des loyers d'un locataire de la Commune et la somme réellement versée en 2007 nécessite une admission en non valeur pour que les comptes du percepteur soient régularisés. Le Conseil décide donc d'admettre en non valeur sur le titre 195 la somme de 0,01 € et mandate le Maire pour passer le mandat correspondant.

CONTRAT D'ASSURANCE AVEC LA C.N.P

Le principe de ce contrat est le remboursement à la Commune des salaires versés aux agents en arrêts maladie ou en accident du travail ainsi que tous les frais y afférents. La cotisation correspondante est basée sur la masse salariale et le taux proposé est de 6,8 %. Le Conseil donne son accord au renouvellement de ce contrat pour l'année 2009, la dépense correspondante étant à prévoir au budget pour 2009 sur l'article 6455 en dépenses de fonctionnement.

JOURNÉE SOLIDARITÉ

Comme demandé lors du précédent conseil, le personnel communal a été consulté sur la proposition du Conseil d'augmenter le temps de travail quotidien de 54 secondes le matin et le soir. 100 % du personnel a choisi cette possibilité et le Conseil confirme la mise en place de cette disposition.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Denis VIMENEY, chargé de ce dossier, informe le Conseil que les travaux ont été confiés au SDEEG et que la procédure de consultation d'entreprises et de demande de subvention étant terminée, la première tranche va pouvoir commencer rapidement. Les plans, les techniques choisies et la liste des travaux sont tenus à la disposition du Conseil en Mairie.

COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

- Commission 3 Communauté de Communes : Philippe DELIGNE rend compte au Conseil de la dernière réunion qui a abordé les points suivants :
 - ✓ une rencontre a lieu le 21 novembre (14h à la CDC) sur les traitements des espaces verts sans pesticides. Le Conseil souhaite qu'un agent des services techniques y participe.
 - ✓ la cinquième tranche de travaux d'entretien des cours d'eau est en cours et la Magdeleine et son affluent seront concernés fin novembre
 - ✓ Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) : il est en cours de révision et les directives de l'État sont plus strictes car non seulement la hauteur des crues sera prise en compte mais également la vitesse de l'eau. ces dispositions risquent de pénaliser la Commune dont une partie importante du territoire au sud est concernée, en particulier pour le développement touristique des Bords de Garonne.
- Syndicat d'Assainissement de la Région de Saint Macaire : Francis DUSSILLOLS informe le Conseil de le syndicat a refusé le départ de 2 communes de ce syndicat. En effet la gestion en régie du SPANC (assainissement non collectif) était considérée par ces 2 Communes comme étant trop chère. Le Maire d'une d'entre elles attaque la décision du Syndicat. Le SPANC devrait être créé début 2009 et les Communes devront prévoir une participation de démarrage d'environ 800 à 1.000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 55.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2008

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE – Francis DUSSILLOLS - Sandra GALLINARO - Anne Marie JUCLA - Francis LACROIX - Paulette LAPRIE - Vincent LAPUYADE - Anne LARROUY - Pascal ROUZOUL - Any TACH - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Thierry GRASSET - Michel HILAIRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Patrick TAUZIN



Le compte rendu de la séance du 7 novembre 2008 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

CHIENS DANS LA COMMUNE (suite...)

Au précédent conseil la question des nuisances sonores de chiens route de Douat avait été évoquée et le Maire a rencontré le propriétaire. Celui-ci a équipé ses chiens de colliers anti-aboiements et a installé un boîtier ultra sons ce qui devrait réduire le bruit. Plusieurs problèmes ont également été signalés et il est rappelé le principe du courrier qui est indispensable pour que le Maire puisse intervenir.

ANCIENS SANITAIRES DU CAMPING

Les Sous Fifres de St Pierre ont été autorisés à l'utiliser pour dédoubler les répétitions qui ont lieu dans le local d'accueil de l'ancien camping. Ils demandent à y installer un chauffage d'appoint en permanence pour la période d'hiver. La discussion qui s'engage sur l'utilisation non privative de ce local et sur la consommation d'électricité des salles communales mises à disposition des associations, amène le Conseil à donner son accord de principe à cette installation tant que le local n'est pas plus utilisé. Le matériel que les Sous Fifres doivent acheter sera soumis pour avis technique à Pascal ANDISSAC. Il se réserve le droit de revenir sur cette autorisation si d'autres associations venaient à l'occuper en rappelant qu'il est mis à disposition en l'état, c'est-à-dire sans chauffage.

VITESSE DES VÉHICULES

Sur certaines voies communales (rue des Coopératives, rue de la Gare, route de la Plaine...) il est signalé une vitesse excessive de certains véhicules. L'itinéraire qui « double » la RD 1113 de Saint-Maixant vers Saint Martin est de plus en plus utilisé alors que sa largeur rend difficile le croisement de 2 véhicules à certains endroits. Le point a été fait avec les services de la DDE sur la RD 228 (route de Saint André) et plusieurs solutions seront proposées qui n'éviteront malheureusement pas les comportements à risques. Un comptage a été mis en place par le Centre Routier Départemental sur l'ex RN 113 et le résultat sera demandé. À cette occasion est abordé la question du :

PASSAGE DE CAMIONS POUR LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION

Francis DUSSILLOLS rend compte du chantier de construction de la station qui doit commencer prochainement. De gros camions approvisionneront le chantier par un itinéraire qui traverse la Commune et une information sera faite auprès de la population. En effet il s'agit de gros gabarits et les routes empruntées sont quelquefois étroites. Des panneaux seront installés pour inciter à la prudence et les chauffeurs recevront des directives adaptées.

BORDS DE GARONNE

Les arbres dangereux seront coupés avant les fêtes de fin d'année et un groupe de travail est constitué pour le choix des essences à replanter et des emplacements. Il est composé de Vincent LAPUYADE, Anne LARROUY, Patrick TAUZIN et Denis VIMENEY. Les services techniques devront enlever le matériel électrique mis en place pour la fête dans les arbres à abattre et trouver d'autres moyens d'accroche.

ÉLECTIONS AU CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Le Maire communique au Conseil les résultats des 3 sections pour lesquelles un bureau de vote était tenu à la Mairie :

Section	insc.	Vot.	Expr.	CFDT	CFE CGC	SOLI- DAIRES	CGT	FO	CFTC	UNSA	FSU33
Industrie	49	16	15	1	0	1	7	3	3	0	-
Agriculture	40	7	7	2	-	0	3	1	0	1	-
Activités div	35	13	13	0	0	1	7	1	2	0	2

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Une réunion importante du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint Macaire a lieu sur ce sujet le 11 décembre 2008. Le Conseil rappelle sa position sur ce service : il doit rester sous maîtrise publique et les 2 Communes qui ont souhaité se désolidariser de ce service ne doivent pas être autorisées à quitter le syndicat.

GRAND ORIENT DE FRANCE

Le Conseil a pris connaissance de la lettre reçue du Grand Orient de France sur la liberté de conscience et sur la nécessaire valorisation de la laïcité. Certains estiment cette démarche gênante, voire choquante. La Commune de Saint Pierre d'Aurillac a défendu de longue date et au quotidien dans ses actions, la laïcité et le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande, un nom sur une plaque n'étant d'aucune utilité ici.

ORDRE DU JOUR

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT D'ÉCOLE

- Le Maire rend compte au Conseil du déroulement de la consultation pour le choix de l'architecte qui réalisera l'étude préalable à cette convention. Il y a eu 7 réponses à l'appel à candidatures paru au BOAMP et 3 architectes (Michel SOULÉ, Valérie LE GOFF, David BLAZQUEZ) ont été retenus sur dossier pour un entretien qui a eu lieu le 27 novembre. Le Comité de pilotage a interrogé chacun des 3 candidats sur la base

d'une grille (présentation, démarche et méthode, disponibilité pour la concertation avec la population, connaissance de la Commune, bureaux d'études associés). Il est ressorti à l'unanimité que David BLAZQUEZ offrait une meilleure compréhension des problématiques, une meilleure approche avec vision à long terme, une modélisation en 3D et le meilleur prix. Le Conseil confirme le choix de David BLAZQUEZ associé au bureau d'études BERCAT pour un coût de 7.176 € TTC et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

- Cette étude étant subventionnée à 50 % du coût HT par le Conseil Général, le Conseil sollicite officiellement cette aide sur la base de la proposition retenue.

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL À L'ÉCOLE

Le Maire rend compte de sa rencontre avec l'avocat désigné par l'assurance juridique de la Commune et de l'audience qui a eu lieu. Le Juge a souhaité regrouper tous les cas identiques et a donc mis la décision pour St Pierre en délibéré. Un « front » d'élus s'est créé au niveau national à l'initiative du Maire de Grigny et fait circuler une pétition. Sur le Sud Gironde les enseignants ont pris l'initiative d'une réunion d'information pour les parents afin de leur expliquer les mesures prises par le gouvernement et qui mettent en danger l'école.

COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS

Les élus qui ont participé à des réunions en font un compte rendu au Conseil

- SISS (syndicat intercommunal du secteur scolaire de Langon) : des précisions avaient été demandées sur les conséquences du prix du gasoil sur le coût des transports et les tarifs appliqués. Les tarifs sont en principe augmentés une fois par an et il y a déjà eu une augmentation en juillet en raison du prix de la matière première. Anne-Marie JUCLA, déléguée du Conseil, vérifiera au prochain Conseil Syndical s'il est tenu compte de la diminution du prix du gasoil. Elle précise que les tarifs appliqués aux usagers sont facturés sur la base d'un devis forfaitaire et que s'il est fait plus de km que prévu le montant ne change pas, c'est également vrai dans l'autre sens.
- Commission Municipale Citoyenneté Communication : il a été proposé d'envoyer très rapidement dans un premier temps l'invitation aux vœux de la Municipalité avec le compte rendu du Conseil Citoyen, le calendrier et une information sur les travaux de la STEP, et dans un deuxième temps "Le Petit Journal" en janvier.
- Communauté de Communes : commission n° 4. Une action est en cours pour faciliter le logement de jeunes en difficulté. 2 logements de type T1 et 2 de type T2 seront proposés à des primo locataires de moins de 26 ans avec un suivi social et des élus référents. Le but est de faciliter un parcours locatif à ces jeunes pour favoriser leur insertion. Il y aura un appel à candidatures et un examen de chaque dossier.
- Communauté de Communes : commission Sport Culture. Francis LACROIX rappelle l'initiative de la Fête du Sport et de la Culture programmée pour septembre 2009. Une réflexion est également engagée au niveau du Pays sur la lecture publique (bibliothèque, médiathèque...) avec le Conseil Général et la BDP (bibliothèque départementale de prêt). Une étude de faisabilité à partir d'un diagnostic devrait être subventionnée par le Conseil Général sur un territoire « pertinent » qui reste à déterminer (pays, CDC...). À cette

occasion est reposée la question de l'utilisation du local de la rue des Coopératives qui était prévu pour un atelier d'informatique avec une association qui aujourd'hui n'a pas les moyens d'assumer une action. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du conseil de janvier sur la base de propositions concrètes d'utilisation.

- Communauté de Communes : commission 3. Anne LARROUY informe le Conseil de la réussite du piégeage des ragondins dont le nombre capturé est 2 à 3 fois plus important qu'en 2007. Elle regrette que le Comité de Pilotage qui travaille sur la protection des inondations tienne ses réunions en journée ce qui ne lui permet pas, ainsi que Philippe DELIGNE, d'y assister. Elle en a fait la remarque à la Communauté. Elle a réalisé un compte rendu succinct de la réunion sur les pesticides qui a permis d'envisager des solutions alternatives aux traitements chimiques.
- Pays : schéma de services à la population. La dernière réunion a été « houleuse » sur le sujet des transports. Michel HILAIRE est intervenu pour signaler que l'étude faite par le cabinet choisi ne contenait pas le mot « service public ». La réouverture de gares en amont de Langon a été abordée comme solution à l'engorgement de celle de Langon, le SISS pourrait également effectuer des « ramassages » autour de Langon. Le Conseil Général a annoncé que la « voie verte » passerait également par la rive droite le long de la Garonne entre Saint Macaire et Saint Martin de Sescas, revenant sur un schéma qui excluait de fait Saint Macaire, Malagar et Malromé.

CONSEIL CITOYEN

Anne LARROUY rend compte de la dernière réunion du Conseil Citoyen qui a traité de la voirie et de la sécurité. Il apparaît que ce Conseil a besoin d'informations car ses membres ne connaissent pas les détails, l'historique et les raisons des situations existantes sur les sujets abordés. Ces informations peuvent lui être fournies par les conseillers municipaux présents mais dont le nombre peut sembler trop important. Mais il est décidé de laisser du temps à cette instance pour prendre son rythme et que les élus pouvaient l'y aider. Il faut trouver la méthode pour que les questions ou les propositions du Conseil Citoyen « remontent » au Conseil Municipal et, inversement, que le Conseil Citoyen soit informé de leur prise en compte. Peut-être faudrait-il « restructurer » les prises de paroles lors des réunions du Conseil Citoyen afin d'améliorer encore les discussions qui sont très intéressantes. Les comptes rendus des 2 premières réunions seront publiés (Petit Journal et Site Internet). La prochaine réunion a lieu le 29 janvier 2009 sur le thème de l'environnement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 h 30.